

**BUREAU D'AUDIENCES PUBLIQUES
SUR L'ENVIRONNEMENT**

ÉTAIENT PRÉSENTS: Mme LOUISE BOUCHER, présidente
 M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire
 M. MARIO DUMAIS, commissaire
 M. ALFRED MARQUIS, commissaire

**CONSULTATION PUBLIQUE
SUR LE DÉVELOPPEMENT DURABLE
DE LA PRODUCTION PORCINE AU QUÉBEC**

TOURNÉE RÉGIONALE

PREMIÈRE PARTIE

VOLUME 35

Séance tenue le 10 décembre 2002, à 19 h 30
Centre des loisirs Saint-Hilarion
346, Route 138
Saint-Hilarion

TABLE DES MATIÈRES

SÉANCE DU 10 DÉCEMBRE 2002

SÉANCE DE LA SOIRÉE

MOT DE LA PRÉSIDENTE	1
DÉPÔT DE DOCUMENTS	1
PÉRIODE DE QUESTIONS	
M. JOCELYN GILBERT	5
M. VITAL GAGNON	15
M. CLAUDE GRÉGOIRE	27
Mme KARINE HORVATH	40
Mme CATHERINE GORRETA	46
REPRISE DE LA SÉANCE	
M. NORMAND AUDET	65
M. PIERRE LATERRIÈRE	69
M. GILLES TARDIF	80
M. VITAL GAGNON	88



SÉANCE DU 10 DÉCEMBRE 2002
SÉANCE DE LA SOIRÉE
MOT DE LA PRÉSIDENTE

5 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

Alors mesdames et messieurs, bonsoir et bienvenue à cette quatorzième séance de la première partie de la consultation publique sur le développement durable de la production porcine au Québec.

10

Donc nous poursuivons la séance initiée hier soir ici à Saint-Hilarion, que l'on a continuée cet après-midi. Nous avons des citoyens qui sont inscrits au registre.

15

Alors je vous rappelle qu'à chacune des fois que vous venez devant la Commission poser des questions, vous avez droit à deux (2) questions, sans préambule et sans sous-question. Et ceci, dans le but de permettre au plus de gens possible de poser des questions.

20

Par ailleurs, la Commission souhaiterait terminer ses travaux ce soir au plus tard à onze heures (11 h), alors je vous demanderais donc le plus possible de vous limiter à vos questions et j'aimerais également que les réponses soient les plus succinctes et ramassées possible, s'il vous plaît.

25

DÉPÔT DE DOCUMENTS

PAR LA PRÉSIDENTE:

30

On va commencer par le dépôt des documents s'il en est et également réponses aux questions laissées en suspens.

Alors je vais commencer par monsieur Robitaille, de La Financière agricole.

35

PAR M. CLAUDE ROBITAILLE:

Madame la Présidente, avant le souper on s'était laissé sur la question des rabais de cotisations dans le cadre des programmes d'assurance stabilisation, des sommes provenant du gouvernement fédéral.

40

Alors les précisions sont les suivantes! C'est pour l'année de cotisation 99 et 2000, dans les Programmes porcs, porcelets et céréales, il y a eu effectivement des sommes qui sont venues du gouvernement fédéral, c'est dans le cadre des programmes ACRA ou PCRA, le programme Catastrophe pancanadien.

45 Alors étant donné que ces productions-là bénéficiaient d'une mesure de protection du
revenu, c'est-à-dire l'ASRA, il y a eu une convention qui est intervenue entre le gouvernement
fédéral et le gouvernement du Québec pour récupérer ces sommes-là, étant donné que les
productions étaient déjà couvertes par les programmes d'assurance conventionnels, l'ASRA, et
50 au lieu que chaque producteur et productrice fasse une demande de remboursement ou de
compensation, il y a eu une entente et ces sommes-là, quand elles ont été reçues au
gouvernement du Québec, ont été appliquées en réduction des cotisations des producteurs.

55 Mais c'est toujours l'année suivant l'année visée. Donc 1998, on a connu une crise dans
la production porcine et dans le prix des céréales, et ces rabais de cotisations là ont été
transférés en 99. En 99 la même chose pour 2000.

Et depuis, il y en a pas eu d'autres parce qu'on était dans un contexte de prix supérieur.

60 Donc c'est une intervention ad hoc, fédérale-provinciale.

PAR LA PRÉSIDENTE:

Et cette crise était attribuable à quoi?

65 **PAR M. CLAUDE ROBITAILLE:**

C'est au prix, au prix connu dans les productions visées par l'entente. Donc on se
rappelle qu'en 98, le prix du porc avait quand même connu des baisses importantes, qui se sont
70 maintenues en 99, qui se sont redressées par la suite.

PAR LA PRÉSIDENTE:

D'accord. Ça va pour l'information? Merci.

75 Monsieur Sanfaçon, avez-vous des documents à déposer?

PAR M. DENIS SANFAÇON:

Non, madame la Présidente.

80

PAR LA PRÉSIDENTE:

Docteur Prudhomme non plus?

85

Monsieur Fortin.

PAR M. PIERRE FORTIN:

90

Oui, madame la Présidente. Je demanderais à monsieur Bob Van Oyen de déposer les résultats d'inspections ciblées dans Chaudière-Appalaches, et peut-être brièvement nous les commenter si vous voyez pas d'objection.

95

PAR M. BOB VAN OYEN:

100

Oui madame la Présidente, donc comme nous en parlions hier soir, j'ai demandé aux gens de Chaudière-Appalaches de préparer une petite note explicative avec les tableaux indicatifs sur les activités qui ont été faites dans Chaudière-Appalaches pour les cheptels illégaux.

105

Alors sans aller dans le détail, parce que l'ensemble des tableaux parle - nous n'avons pas identifié, évidemment, nominalement les établissements, mais on retrouve dans les tableaux la date d'inspection, en fait la date de la première inspection, les dossiers pour lesquels il y a eu poursuite d'entamée et pour lesquels on a aussi demandé une exemplarité au niveau...

PAR LA PRÉSIDENTE:

110

Des pénalités?

PAR M. BOB VAN OYEN:

115

Oui, c'est ça, des pénalités, merci.

On a aussi le cheptel autorisé et le cheptel constaté. Et donc, on voit qu'il y a des variations qui sont, en fait, moins à peu près quarante-cinq pour cent (-45 %), donc des gens qui étaient bien en deçà de ce qui était autorisé, mais juste que, dans des cas, plus cent trois pour cent (+103 %), c'est-à-dire plus que le double autorisé, ont été retrouvés.

120

Alors nos interventions pour l'année 99-2000, qui ont touché vingt-sept (27) bâtiments d'élevage; l'année 2000-2001, qui est une fois de plus vingt-sept (27) bâtiments d'élevage. Et 2001-2002, nous avons visité trente-quatre (34) bâtiments d'élevage.

125

Ce n'est pas des producteurs différents. Par exemple en 2001-2002, sur les trente-quatre (34) bâtiments visités, ça appartenait à vingt (20) exploitations agricoles. Donc on a visité plus qu'un bâtiment par exploitation.

130

Et on a aussi toutes les statistiques concernant ce qu'on a constaté et les poursuites qui ont été entamées.

Et aussi, il y a un certain nombre de dossiers où la poursuite a été entamée, où il y a eu des condamnations, et on voit aussi le montant des amendes qui varient donc de huit cents

135

dollars (800 \$), je pense, le plus faible que j'ai vu, huit cent vingt-deux dollars (822 \$), jusqu'à à peu près sept mille cinq cents dollars (7500 \$), selon les différentes amendes qui ont été imposées.

Alors je dépose le document pour information.

140

PAR LA PRÉSIDENTE:

D'accord.

Monsieur Fortin, est-ce que ça complète le dépôt de documents pour le ministère de l'Environnement?

145

PAR M. PIERRE FORTIN:

Oui madame.

150

PAR M. PIERRE FORTIN:

Monsieur Nadeau?

155

PAR M. JEAN NADEAU:

Non, madame la Présidente.

160

PAR LA PRÉSIDENTE:

Monsieur Trencia?

165

PAR M. GUY TRENCIA:

Non madame.

170

PAR LA PRÉSIDENTE:

Pas de documents, d'accord.

175

**PÉRIODE DE QUESTIONS
JOCELYN GILBERT**

180 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

Alors on revient, cet après-midi nous avons monsieur Jocelyn Gilbert, qui est président de l'Association de conservation de la vallée du Gouffre.

185 Bonsoir monsieur.

PAR M. JOCELYN GILBERT:

190 Bonsoir madame la Présidente, bonsoir messieurs.

Peut-être que mes questions ont été posées cet après-midi parce que je n'y étais pas, j'étais là hier soir, mais je vais les poser tout de même.

195 Considérant que le phosphore demeure plus longtemps en surface et qu'il est transporté par le ruissellement en surface, par la pluie, et éliminé également par les drainages agricoles sur les terres adjacentes à la rivière du Gouffre;

200 Considérant que le taux de phosphore était déjà supérieur à point zéro trois milligramme par litre (0,03 mm/l) en 1991 et qu'il pourrait occasionner une croissance excessive des plantes aquatiques dans la rivière. Ces données ont été rapatriées par une station opérée par le ministère de l'Environnement, il en existait une effectivement de 76 à 86, on se posait la question hier soir, sous le pont de la route 138 au pied des côtes à Matou.

205 Existe-t-il vraiment une distance - excusez-moi! Est-ce que la distance de dix mètres (10 m) en bordure d'une rivière à saumon, lors de l'épandage du purin et des lisiers, est respectée.

PAR LA PRÉSIDENTE:

210 Monsieur Fortin.

C'est le long de la rivière du Gouffre?

PAR M. JOCELYN GILBERT:

215 Oui, je parle de la rivière du Gouffre et ses tributaires, évidemment. On sait que la rivière du Gouffre coule dans une vallée, donc il y a beaucoup de tributaires qui partent des parties supérieures des montagnes pour arriver dans la rivière du Gouffre.

220

PAR M. PIERRE FORTIN:

Ici, madame la Présidente, on parle de la distance, de la bande riveraine?

225 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

C'est bien de la bande riveraine, le dix mètres (10 m).

PAR M. PIERRE FORTIN:

230

Parce que j'ai entendu parler d'un dix mètres (10 m), je sais pas si la municipalité a arrêté une distance dans la bande riveraine, mais je ferais un peu la même réponse que j'ai faite cet après-midi, à savoir que le règlement fixe une bande minimale de trois mètres (3 m) dans les cas où la municipalité n'a pas réglementé sur la largeur de sa bande riveraine.

235

PAR LA PRÉSIDENTE:

D'accord.

240

Alors on pourrait voir avec monsieur Nadeau s'il a l'information. Est-ce que vous savez si dans le schéma d'aménagement, une bande d'une telle largeur est imposée le long de la rivière du Gouffre.

PAR M. JEAN NADEAU:

245

Merci madame la Présidente.

En fait, j'ai mentionné cet après-midi que les schémas de première génération contenaient la Politique de protection des rives de 1987.

250

Bon, ceci étant dit, il faut aller voir au niveau de la réglementation locale d'urbanisme pour savoir ce qui s'applique en termes de distances séparatrices pour la protection des cours d'eau.

255

Il peut y avoir, selon le choix des municipalités, reprise du contenu du schéma d'aménagement, à savoir le minimum de la Politique de la protection des rives ou encore, une municipalité pourrait, elle, aller au-delà des normes qui sont prévues dans le schéma d'aménagement, étant donné qu'au niveau du document complémentaire, on considère que ce sont des normes dites minimales.

260

Il pourrait arriver qu'une municipalité, par exemple en bordure d'une rivière à saumon, ait mis cinq mètres (5 m) ou dix mètres (10 m) ou peu importe. Mais il s'agit d'aller voir dans la réglementation locale. Et puis j'ignore le contenu de la réglementation qui s'applique dans le cas présent.

265 Mais j'inviterais monsieur à aller constater, au niveau de la municipalité, ce qui s'applique en bordure de la rivière.

PAR LA PRÉSIDENTE:

270 Et c'est la municipalité qui exerce le contrôle sur le reste de cette bande.

PAR M. JEAN NADEAU:

275 La municipalité va appliquer ou va faire respecter la bande pour ce qui est de sa juridiction, à savoir par exemple les constructions ou ouvrages, ou travaux qui peuvent être effectués dans la bande, alors que pour ce qui est de l'épandage, comme monsieur Fortin l'a mentionné, à ce moment-là ce sera une interdiction d'épandage selon la largeur prévue par la municipalité ou, à défaut, ce qui est prévu dans le règlement.

280 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

Mais qui va contrôler, dans ce cas précis, le respect de la bande.

PAR M. JEAN NADEAU:

285 Bon, de la façon que je comprends les choses, c'est qu'il y aurait deux (2) types d'intervention. Il y aurait en fonction de ce que prévoit le Règlement sur les exploitations agricoles, une interdiction d'épandage qui, à ce moment-là, serait contrôlée par le ministère de l'Environnement ou encore, la semaine passée, on a mentionné qu'il y avait des modifications
290 législatives en cours pour donner le pouvoir en fait d'inspection aussi aux inspecteurs municipaux pour vérifier la question de l'application ou du respect de la bande d'épandage, la bande riveraine lors de l'épandage du fumier.

295 Ou comme je mentionnais, c'est l'inspecteur municipal qui en assure l'application et qui contrôle les activités pour ce qui est pas de l'épandage.

PAR LA PRÉSIDENTE:

Est-ce que vous avez un cas précis en tête, monsieur?

300

PAR M. JOCELYN GILBERT:

305 Je connais un endroit que c'est en dedans de trois mètres (3 m). C'est pour ça que je disais ça, il y a des endroits où l'épandage se fait en dedans de trois mètres (3 m) en excluant les éclaboussures qui peuvent arriver même dans la rivière.

PAR LA PRÉSIDENTE:

310

Est-ce que c'est une information que vous détenez, monsieur Van Oyen?

PAR M. BOB VAN OYEN:

315

Le cas précis, il faudrait voir quel type de plainte nous avons eu. Mais quand il y a épandage, quand on a des plaintes épandage à l'intérieur de la bande riveraine de trois mètres (3 m), évidemment on répond à ces plaintes-là et on constate sur place pour établir la preuve.

PAR LA PRÉSIDENTE:

320

Et jusqu'à maintenant, vous n'avez pas eu de plainte?

PAR M. BOB VAN OYEN:

325

Pour la rivière du Gouffre, on m'indique que non.

PAR LA PRÉSIDENTE:

330

Alors il s'agit peut-être de vérifier avec le bureau du ministère de l'Environnement ici, dans la Capitale-Nationale.

Monsieur Beauchamp, vous aviez une question? Monsieur Trecia, aviez-vous quelque chose à rajouter, non?

335

Alors monsieur Gilbert, vous avez une autre question?

PAR M. JOCELYN GILBERT:

340

Oui, j'en aurais une autre qui s'adresserait peut-être à l'Agriculture.

À quel rythme fait-on un prélèvement du dosage des sols pour effectuer les épandages du purin sur les terres faisant partie du PAEF? Est-ce qu'on vérifie également si c'est une quantité raisonnable qui est appliquée.

345

PAR LA PRÉSIDENTE:

Est-ce que vous faites ce genre de contrôle, monsieur Sanfaçon.

PAR M. DENIS SANFAÇON:

350

Merci madame la Présidente.

355 Si je comprends bien la question, c'est à quel rythme fait-on les analyses de sol, alors le
rythme minimal est prévu à la réglementation, dans le Règlement sur les exploitations agricoles,
et de mémoire, c'est au moins aux cinq (5) ans. Mais j'aimerais que les gens du ministère de
l'Environnement confirment.

PAR LA PRÉSIDENTE:

360 Monsieur Fortin.

PAR M. PIERRE FORTIN:

365 C'est exact.

PAR LA PRÉSIDENTE:

Donc aux cinq (5) ans, on fait une réévaluation, c'est ça?

370 **PAR M. DENIS SANFAÇON:**

C'est au moins aux cinq (5) ans, ça peut être plus fréquent, et c'est en fonction s'il y a des
changements de culture, s'il y a des indices qui font qu'on pense qu'il peut y avoir modification.
À ce moment-là, l'agronome va augmenter la fréquence, si on veut, d'analyse.

375

PAR LA PRÉSIDENTE:

Donc c'est l'agronome qui doit poser un jugement à cet égard-là?

380 **PAR M. DENIS SANFAÇON:**

Dans ma compréhension du règlement, c'est qu'il faut au moins que ce soit aux cinq (5)
ans, ça peut être à chaque année, ça peut être aux deux (2) ans, aux trois (3) ans. Il y a un
jugement professionnel qui est exercé à ce moment-là par la personne responsable de la
réalisation du plan agroenvironnemental de fertilisation.

385

PAR LA PRÉSIDENTE:

Parfait.

390

Est-ce que ça répond à votre question, monsieur?

PAR M. JOCELYN GILBERT:

395 Oui puis non! Ça répond, d'accord, j'ai su autrement dit à quel rythme, mais supposons
que j'étends du purin sur une terre demain, et ils en mettent deux (2) fois ou trois (3) fois trop, on

déverse quarante (40) voyages de cinquante mille litres (50 000 l) sur une terre, alors qu'est-ce qui va me dire si c'est pas excessif. C'est à ça que je voulais en venir, ma question. Il y a aucune vérification.

400

PAR LA PRÉSIDENTE:

Je m'excuse, c'est parce que j'ai de la difficulté à vous entendre, parce que j'entends plus les boules qui roulent en bas que votre voix!

405

PAR M. JOCELYN GILBERT:

C'est-à-dire que je disais tout à l'heure, si par hasard on épandait une quantité excessive, c'est-à-dire moi, j'appelle pas ça un épandage, c'est plutôt un "dompage" de purin sur une terre, alors il y a personne qui va aller vérifier s'il y en a vraiment trop.

410

Et ça peut endommager également la nappe phréatique. C'est ça mon problème.

PAR LA PRÉSIDENTE:

415

Alors le contrôle, peut-être monsieur Fortin, le contrôle qui va s'exercer, dans le fond, c'est dans une année donnée.

S'il y a un excès ou un épandage qui excède ce qui est permis, dans le fond, dans le plan agroenvironnemental de fertilisation, qui va exercer justement un contrôle pour s'assurer qu'il y a respect de ce plan agroenvironnemental de fertilisation.

420

PAR M. PIERRE FORTIN:

Essentiellement, le contrôle va être réalisé par l'agronome qui fait le suivi du PAEF. Et normalement, le PAEF, c'est un plan de gestion des fertilisants de la ferme, donc c'est un plan qui doit être rigoureusement appliqué pour que la ferme puisse progresser et puis qu'elle puisse devenir rentable.

425

Donc le producteur va mettre normalement la bonne dose au bon moment, à la bonne date, avec le bon équipement.

430

PAR LA PRÉSIDENTE:

Mais quand l'agronome intervient-il? Est-ce qu'à la suite de ce premier épandage, l'agronome est prévu?

435

Vous nous avez indiqué cet après-midi qu'il y avait un genre de modus vivendi, un projet en tout cas qui était signé déjà par l'Ordre des agronomes et qui était à signer par le ministère de l'Environnement, vous allez en déposer une copie d'ailleurs, mais est-ce qu'il est déjà prévu à ce

440

protocole d'entente qu'on pourrait appeler, justement, une fréquence d'inspection qui va être exercée par l'agronome.

PAR M. PIERRE FORTIN:

445

Dans ce qui est convenu avec les agronomes en général, ceux-ci vont passer de deux (2) à trois (3) fois durant la saison de végétation chez le producteur, pour effectuer ce suivi-là, justement, agroenvironnemental de fertilisation. Donc ils vont passer en début je crois, à mi-saison et à l'automne.

450

PAR LA PRÉSIDENTE:

C'est ce qui est prévu.

455

PAR M. PIERRE FORTIN:

Normalement, c'est les principales plages.

PAR LA PRÉSIDENTE:

460

C'est ce qui est prévu au protocole ou dans l'entente.

PAR M. PIERRE FORTIN:

465

Le protocole, lui, il fait pas mention des moments de visite des PAEF, puisqu'on disait cet après-midi que les PAEF, c'est un acte professionnel et non un acte réglementaire.

Donc un acte professionnel, ça veut dire qu'en quelque part, à l'Ordre des agronomes et dans la façon de réaliser des PAEF, il est prévu certaines visites de contrôle ou, je dirais, certaines visites pour justement appliquer le PAEF de façon rigoureuse sur le plan agronomique.

470

PAR LA PRÉSIDENTE:

Il est prévu où, il est prévu dans quoi, dans quel cadre.

475

PAR M. PIERRE FORTIN:

Là, je saurais pas vous le dire, à quel endroit. C'est sûrement pas dans le code de déontologie, c'est dans les façons de faire de l'acte professionnel.

480

Il faudrait demander, là, je suis sûr que l'Ordre des agronomes serait heureux de répondre à ça. Mais je vais vérifier juste auprès de mes collègues, pour voir s'il y aurait - ce sera pas long.

485 Non, on n'a pas d'autres informations.

PAR LA PRÉSIDENTE:

490 Monsieur Beauchamp.

PAR LE COMMISSAIRE BEAUCHAMP:

Est-ce que l'agronome est là au moment de l'épandage.

495 **PAR M. PIERRE FORTIN:**

Je suis pas en mesure de vous dire si l'agronome est là au moment de l'épandage.

PAR LE COMMISSAIRE BEAUCHAMP:

500 Parce que vous avez dit tantôt, l'agronome, il fait un acte professionnel, il fait pas un acte réglementaire. Mais par ailleurs, vous avez évoqué que le contrôle est fait par l'agronome.

505 Donc l'agronome va aller au début de la saison, va faire la caractérisation des sols, la caractérisation des lisiers, va établir le PAEF pour établir le besoin des cultures et des quantités qu'on peut répandre.

510 Et ensuite, comment va-t-il faire pour dire que le producteur a respecté les spécifications du PAEF? À ce moment-là, il va prendre la parole du producteur ou il va faire les constats compte tenu de la grosseur de la fosse et de la caractérisation, il va conclure que là, c'était conforme à ce qu'il avait prédit?

PAR M. BOB VAN OYEN:

515 Madame la Présidente, la vérification réglementaire au niveau de l'épandage demeure la responsabilité du ministère de l'Environnement. C'est-à-dire que lorsqu'il y a des constats, soit par plainte, soit par patrouille, qu'il y a des épandages excessifs, on a un certain nombre de signes qui peuvent nous dire s'il y a eu des épandages excessifs, notamment avec la quantité de flaques de lisier qu'on peut retrouver, à ce moment-là ça demeure la responsabilité du ministère de l'Environnement.

PAR LE COMMISSAIRE BEAUCHAMP:

525 C'est juste que je veux voir la valeur des mots. D'habitude, dans un projet, on dit qu'il y a de la surveillance et du contrôle; d'habitude, la surveillance relève du promoteur, le contrôle relève du ministère de l'Environnement.

Là tantôt, vous avez parlé en termes de l'agronome qui faisait du contrôle et là, vous distinguez entre contrôle et vérification.

530

Je veux juste voir si les mots ont les mêmes sens, selon les différentes compréhensions qu'on en a, et je veux bien comprendre ce dont l'agronome est responsable et ce dont le ministère de l'Environnement est responsable.

535

PAR M. BOB VAN OYEN:

Alors au niveau, je parlerai pas pour l'agronome, au niveau du ministère de l'Environnement, de la Direction régionale, elle est responsable de faire les inspections. Donc c'est vraiment des responsabilités de contrôle.

540

PAR LA PRÉSIDENTE:

Donc, est-ce que ça veut dire qu'à chacune des fois où il y aura épandage, un employé du ministère de l'Environnement va exercer un contrôle sur le territoire, pour vérifier que le PAEF a été respecté?

545

PAR M. BOB VAN OYEN:

Non, madame la Présidente.

550

PAR LA PRÉSIDENTE:

Non?

555

PAR M. BOB VAN OYEN:

Non.

PAR LA PRÉSIDENTE:

560

Ça va se faire de façon, quoi, aléatoire?

PAR M. BOB VAN OYEN:

565

Ça va se faire de façon aléatoire.

PAR LA PRÉSIDENTE:

Ou à la suite de dénonciations?

570

PAR M. BOB VAN OYEN:

Tout à fait.

575

PAR LA PRÉSIDENTE:

Mais ça peut être aussi une décision de votre Direction de faire un contrôle aléatoire.

580

PAR M. BOB VAN OYEN:

C'est ça, il peut y avoir un programme, je peux vous donner un exemple, par exemple où dans la région Chaudière-Appalaches, il y a des survols aériens qui se font en période d'épandage, et il y a un contact entre ceux qui font le survol aérien et les patrouilles qui sont sur le terrain, par exemple. Donc il peut y avoir des programmes ciblés de contrôle.

585

PAR LE COMMISSAIRE BEAUCHAMP:

Le cas évoqué par l'intervenant, c'est l'idée qu'à ses yeux, cinq (5) ans, c'est d'attendre beaucoup, un peu longtemps, s'il y a une fertilisation, parce qu'il peut y avoir une accumulation dans le sol.

590

Si vous avez des doutes d'un excès d'épandage, êtes-vous en mesure de demander à l'agronome responsable du PAEF de faire des relevés de sol plus fréquents qu'aux cinq (5) ans.

595

PAR M. BOB VAN OYEN:

En fait, ces relevés-là pourraient être faits, s'il y a des doutes pour établir une preuve, pourraient être faits par le ministère lui-même, pour établir une preuve.

600

Je dois vous dire tout à fait honnêtement, par exemple que l'établissement d'une preuve de surfertilisation n'est pas très facile à faire.

PAR LE COMMISSAIRE BEAUCHAMP:

605

Ça doit pas, non. C'est pour ça que je voulais vérifier si vous aviez la marge de manœuvre d'inciter l'agronome en disant, celui-là, on a des doutes un peu, pouvez-vous faire des vérifications de sol plus fréquemment qu'aux cinq (5) ans.

610

Avez-vous cette marge de manœuvre là dans la discussion.

PAR M. BOB VAN OYEN:

Pas que je sache. Je sais pas si réglementairement, il faudrait vérifier mais je ne pense pas qu'on ait ce pouvoir-là, madame la Présidente.

615

PAR LE COMMISSAIRE BEAUCHAMP:

Merci.

620 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

Alors monsieur Gilbert, ça répond à votre question?

PAR M. JOCELYN GILBERT:

625

Oui, madame la Présidente. Merci beaucoup.

PAR LA PRÉSIDENTE:

630

Merci.

VITAL GAGNON

635

PAR LA PRÉSIDENTE:

Monsieur Pierre Duchesne, qui est producteur de porcs. Il n'est pas là? Alors monsieur Duchesne a perdu son droit, il y a eu deux (2) appels.

640

Monsieur Vital Gagnon, qui est producteur de porcs.

Bonsoir.

645 **PAR M. VITAL GAGNON:**

Bonsoir. Je suis producteur, mais pas de porcs.

PAR LA PRÉSIDENTE:

650

Excusez-moi! Même c'est pas indiqué, c'est le voisin d'en haut!

PAR M. VITAL GAGNON:

655

Plus agriculteur que producteur, et je suis agronome; je suis citoyen aussi. Et puis j'ai choisi d'habiter la réserve mondiale de la biosphère qui est Charlevoix! Je trouve ça important, c'est qu'on est dans une consultation de la Capitale-Nationale, mais je me sens plus de la réserve.

660 J'aurais deux (2) questions comme prévu, une qui s'adresserait au MAPAQ et une plus dirigée par le ministère de l'Environnement.

665 Depuis le début ici, à Saint-Hilarion, je trouve, un petit peu en entrée, moi je me questionne beaucoup en lien avec le développement durable, et je trouve ça un petit peu bizarre la question qu'on positionne, en tout cas on se questionne beaucoup aujourd'hui sur uniquement gestion de la production porcine. Donc j'essaierai d'orienter mes questions dans une approche plus globale.

670 Hier, on a, au MAPAQ, dressé un portrait très positif de la région, c'est très très bien, mais j'aurais aimé peut-être qu'on mentionne un petit peu les aspects un peu plus, je dirais, peut-être pas négatifs, mais au moins peut-être regarder un petit peu ce que j'appellerais peut-être des effets pervers du système ou des politiques agricoles, des programmes mis en place.

675 Ma question, j'en viens, porterait plus sur une question en termes: est-ce qu'on est en mesure d'évaluer les programmes agricoles, l'impact que ça l'a sur le développement de l'agriculture, y compris bien entendu la production porcine à l'intérieur des productions; est-ce qu'on est en mesure de le faire.

PAR LA PRÉSIDENTE:

680 Monsieur Sanfaçon.

PAR M. DENIS SANFAÇON:

685 Madame la Présidente, j'ai pas d'études d'évaluation spécifiques pour chacun des programmes du ministère, et je pense que puisqu'on parle de développement durable, je pense qu'il faut encore élever l'hélicoptère, dans le sens suivant, c'est que chacun des ministères contribue dans un aspect à l'atteinte si on veut des objectifs de développement durable.

690 Le développement durable a certaines composantes; évidemment, une des composantes, c'est la composante économique et ça, ça rejoint plus la mission de notre ministère, qui est de promouvoir le développement de l'agriculture. Maintenant, la composante environnementale du développement durable est plus, au niveau gouvernemental, disons rattachée à la mission du ministère de l'Environnement. Et la composante sociale, le ministère de la Santé, etc.

700 Alors je pense qu'il faut le regarder dans ce sens-là, et non pas décortiquer chacune des interventions ministérielles, séparément. Quand on les regarde dans leur ensemble, c'est là je pense qu'on peut voir plus les préoccupations du développement durable.

Maintenant, si on regarde spécifiquement, est-ce que le programme X, quel est son impact direct sur l'environnement par exemple, j'ai pas ce genre d'analyse là présentement avec moi, et puis je sais pas si ça a été fait comme tel.

705 Nous, on a un programme, notre programme le plus important, un de nos programmes les plus importants, c'est un programme qui vise à rendre les entreprises, à les aider à adopter des bonnes pratiques, c'est Prime-Vert, c'est un petit peu ce qu'on a présenté parce que c'est plus en lien avec l'agroenvironnement.

710 On a aussi un programme de remboursement des taxes foncières, qui a pas un lien direct, si on veut, avec le sujet.

715 Il y a des programmes financiers aussi, au niveau de l'amélioration de la santé animale au Québec, qui sont pas directement en lien avec l'agroenvironnement mais qui ont plus une finalité d'amélioration de la santé.

Et puis il y a aussi les programmes de La Financière, évidemment, dont on a déjà parlé.

C'est ce que j'ai comme réponse, j'ai pas autre chose.

720 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

725 Mais est-ce qu'à un moment donné, dans la vie de ces programmes, vous en faites une évaluation? Vous cherchez, entre autres, quand on fait une évaluation, on cherche à savoir si les objectifs qu'on s'était fixés au départ ont été atteints, si les programmes que l'on a mis en place ont permis d'atteindre ces objectifs-là ou dans quelle proportion ils ont permis de les atteindre.

730 Est-ce que cette évaluation-là est faite par votre ministère? Par exemple, il y a un nouveau programme qui a été annoncé par votre ministre, j'imagine que vous vous êtes posé la question, en tout cas sinon dites-le-moi, mais...

PAR M. DENIS SANFAÇON:

735 Merci madame la Présidente.

740 Effectivement, on fait des évaluations en fonction des objectifs du programme. Alors si le programme a pour objectif, par exemple, qu'on voulait implanter des pratiques de conservation sur vingt-cinq pour cent (25 %) des entreprises agricoles de grandes cultures, bon, on évalue la progression.

Dans le cadre du plan d'action "Un environnement valorisé", qu'on a déjà déposé, vous avez un certain nombre d'objectifs qui rejoignent les préoccupations environnementales, et nous faisons le suivi et l'évaluation de l'atteinte de ces objectifs-là.

745 Ce n'est pas spécifique à un, souvent c'est plusieurs gestes, plusieurs programmes, directement ou indirectement, plusieurs interventions qui sont soit du ministère, soit de partenaires aussi.

C'est pour ça que je vous disais, c'est pas facile de décortiquer spécifiquement un programme, dans ce sens-là.

750

PAR LE COMMISSAIRE BEAUCHAMP:

Vous n'avez pas non plus de révisions d'évaluations régionales? Parce qu'on a présenté un certain portrait régional, on voit que chaque région a sa couleur, chaque région a sa spécificité, il y a pas non plus d'évaluations ou de révisions à planification régionale?

755

PAR M. DENIS SANFAÇON:

Madame la Présidente, quand on prépare un programme, on a toujours des objectifs, et c'est inscrit même à l'intérieur du programme, on suit l'évolution en regard de ces objectifs-là. Et il y a une date de fin au programme, et éventuellement, s'il a reconduction, modification, c'est à la lumière des constats qu'on va faire tout au cours de l'application, et des résultats qu'on a obtenus à l'intérieur du programme.

760

Maintenant au niveau régional, je pense que le même exercice se fait. En tout cas, monsieur Olivier peut peut-être aborder cette question-là.

765

PAR M. JACQUES OLIVIER:

Madame la Présidente, à partir des grands objectifs nationaux, chaque région a le mandat d'établir des objectifs au niveau de l'atteinte de certains des volets du programme.

770

Et quand on prend par exemple le Programme Prime-Vert, si on prend le volet structures d'entreposage, à partir d'un objectif national, chaque région est imputée d'un certain nombre de structures annuellement à rencontrer, le programme est habituellement pour un certain nombre d'années, donc on cumule les années et à la fin du programme, on constate le degré d'atteinte des objectifs.

775

Tout ça est quantifié, mais c'est un exercice qui est fait à l'interne. Pour vous rassurer, on le fait l'exercice, mais à l'interne; ça nous sert à vérifier le degré d'atteinte, et lorsque le programme est reconduit, s'il est reconduit, en quels termes il doit être reconduit ou s'il doit être modifié.

780

PAR LA PRÉSIDENTE:

Mais est-ce que votre évaluation porte sur le fait que, bon, au départ, on avait comme objectif de subventionner tant de structures d'entreposage, et puis on a atteint à quatre-vingt-dix pour cent (90 %) ou quatre-vingt-quinze pour cent (95 %) les résultats.

785

790 Mais est-ce que vous évaluez les retombées sur l'environnement, par exemple, de
l'implantation de ces structures d'entreposage; est-ce que cette évaluation-là est faite
également?

PAR M. DENIS SANFAÇON:

795 Merci madame la Présidente.

Nous, on évalue pas par exemple l'amélioration qualitative de l'eau suite à une
intervention qu'on fait. C'est le mandat du ministère de l'Environnement.

800 Nous, ce qu'on fait, vous pouvez le voir dans le rapport annuel que vous avez entre les
mains, on se donne une cible, on se donne un indicateur, on se donne des résultats, et je vous
donne par exemple, dans le cadre du plan d'action "Un environnement valorisé", on va avoir par
exemple une action comme: sensibiliser les agriculteurs à l'importance de l'entreposage
805 étanche, etc., etc.

On se donne des objectifs et on a par exemple, le bilan à chacune des années, d'avril 99
à mars 2000, etc.

810 Alors on se donne nos indicateurs en fonction des résultats qu'on voulait atteindre.

L'impact de ces résultats-là sur l'environnement, là on tombe dans le champ du ministère
de l'Environnement, d'une part, et c'est pas toujours facile nécessairement de faire le lien entre
l'impact environnemental associé directement à un geste, compte tenu que l'impact sur
815 l'environnement est souvent relié à plusieurs activités, plusieurs gestes.

Mais c'est un petit peu ce qu'on a comme évaluation de l'atteinte de nos résultats.

PAR LA PRÉSIDENTE:

820 Je peux comprendre que c'est de la responsabilité du ministère de l'Environnement de
faire cette évaluation-là, mais comment se fait le transfert de données ou les échanges? Bon,
vous évaluez l'efficacité de votre programme en matière d'objectifs, vous avez des résultats bien
précis à atteindre, par contre ces programmes-là ont été mis en place entre autres pour
825 améliorer la qualité de l'environnement, sinon on n'aurait pas ces programmes-là.

Alors comment se fait le transfert avec le ministère de l'Environnement; est-ce que ça se
fait en région, est-ce qu'il y a des tables de discussion, est-ce qu'il y a des tables d'évaluation qui
se font pour permettre au ministère de l'Environnement de partir de là où vous en êtes rendus et
830 essayer de voir de son côté les impacts que ces programmes ont pu apporter à l'environnement,
à la qualité de l'environnement.

PAR M. DENIS SANFAÇON:

835

Madame la Présidente, d'abord je faisais référence au groupe de travail "Un environnement valorisé", c'est un groupe sur lequel on retrouve notamment le ministère de l'Environnement, le ministère des Affaires municipales, le monde municipal, l'UQCN, le MAPAQ, enfin il y a une multitude d'acteurs, et les résultats à la fois des actions, et à la fois les résultats

840

qualitatifs au niveau de l'environnement, sont partagés et mis en commun, d'une part.

D'autre part, dans chacune des régions je pense, ou presque, en tout cas on pourrait le confirmer à mesure de notre tournée, vous avez vu, dans les régions qu'on a faites jusqu'à maintenant, qu'il y a des comités Environnement, MAPAQ et des tables élargies, comme en

845

faisait mention monsieur Olivier, où ces informations-là sont partagées.

PAR LA PRÉSIDENTE:

Mais elles sont partagées à l'intérieur de cette table ou de ce groupe de concertation. Est-ce qu'elles sont diffusées ou si elles demeurent de la compétence des acteurs qui sont

850

autour de la table.

PAR M. DENIS SANFAÇON:

Madame la Présidente, par exemple le sommaire des réalisations du plan d'action "Un environnement valorisé" se retrouve sur le site du ministère, c'est partagé avec l'ensemble des acteurs, évidemment ils sont nombreux.

855

Il y a des diffusions, ces documents-là sont publics, ils sont accessibles dans tous les bureaux du ministère. Alors tout le monde qui veut en prendre connaissance peut le faire, effectivement.

860

PAR LA PRÉSIDENTE:

Monsieur Marquis.

865

PAR LE COMMISSAIRE MARQUIS:

La question de monsieur Gagnon englobait plus de choses qu'uniquement l'environnement biophysique, c'est-à-dire des questions de développement durable; à ce moment-là, ça veut dire aussi les facteurs sociaux, les facteurs économiques.

870

Est-ce que vous évaluez vos programmes de façon plus globale que strictement l'environnement biophysique. Je pense que c'est un peu ça, la question, à savoir que si on pense à développement durable, c'est beaucoup plus que strictement l'évaluation

875

environnementale sur le plan biophysique qui peut être faite.

PAR M. DENIS SANFAÇON:

880 Nous avons, quand nous élaborons un programme, par exemple comme celui qu'on appelle Prime-Vert, ce sont des éléments qui sont pris en compte, par exemple les problématiques de cohabitation reliées aux odeurs, et vous voyez qu'on a des interventions visant à minimiser ces impacts-là.

885 Maintenant, est-ce qu'on a quantifié le bénéfice social rattaché au fait qu'on a financé X rampes d'épandage l'an passé, ça, on ne le fait pas. Je suis pas sûr que c'est faisable, de toute façon.

PAR LA PRÉSIDENTE:

890

Monsieur Beauchamp.

PAR LE COMMISSAIRE BEAUCHAMP:

895 Juste une remarque. C'est peut-être pas faisable dans le cadre conceptuel dans lequel on est, mais c'est sûr que sur un cadre plus large, c'est le genre d'exercice qui pourrait être fait où par exemple, vous pourriez recenser, dans un milieu donné, les conflits liés à l'agriculture, les solutions qui ont été mises en œuvre, les pistes qui ont marché, les pistes qui ont échoué.

900 Donc il pourrait y avoir une problématisation plus large de l'inscription de l'agriculture dans le développement durable, tant à partir des objectifs spécifiques qui sont ceux de votre ministère qu'à propos de considérations de type sociétal ou de type environnemental, qui permettraient de poser un jugement.

905 On fait ça au fédéral, entre autres, où on demande à chaque ministère de donner son cadre de développement durable et donc, de s'autoévaluer là-dessus, de manière périodique.

Et en terme régional, ce serait un exercice fort intéressant à produire.

910 **PAR M. DENIS SANFAÇON:**

Madame la Présidente, on a eu en conférence les gens, monsieur Aubin, monsieur Forget qui ont évalué un peu ce genre d'analyse là, c'est nous qui avons financé en partie ces travaux.

915

Alors même si on le fait pas nécessairement nous directement, on a cette préoccupation-là et on le fait faire indirectement, aussi, de façon ponctuelle, comme l'exemple qui nous a été donné à Saguenay.

920

PAR LA PRÉSIDENTE:

Monsieur Gagnon.

925

Oui, monsieur Trencia.

PAR M. GUY TRENCIA:

930

Madame la Présidente, est-ce que vous permettez que j'amène un complément de réponse?

PAR LA PRÉSIDENTE:

935

Je vous en prie.

PAR M. GUY TRENCIA:

940

D'abord, on a eu une réflexion, à la Société de la faune et des parcs, sur les effets des programmes qui peuvent être une nuisance à l'habitat de la faune. J'aurais pu vous donner quelques exemples, c'est évident qu'il y a beaucoup de programmes qui ont des objectifs nobles et propres, environnementaux, par contre on est quand même préoccupés par certains programmes dont je pourrais donner des exemples.

945

Je pourrais vous faire référence au rapport du Vérificateur général de 1995 et 96, dont vous avez peut-être déjà eu connaissance, et qui entre autres dénotait que l'assurance stabilisation, à l'époque, payait même pour des porcs qui étaient produits de façon illégale, et il y avait pas de transfert de données entre le ministère de l'Agriculture ou la Régie des assurances agricoles, et le ministère de l'Environnement, pour valider dans quelle mesure cette pratique-là avait cours. Ça, c'est un exemple.

950

On a également le Programme de remboursement de taxes foncières, qui est entre autres utilisé, maintenant que le ministère de l'Agriculture s'est retiré du champ de l'aménagement des cours d'eau à des fins agricoles, le Programme de remboursement de taxes foncières est utilisé pour faire des aménagements de cours d'eau ou des entretiens de cours d'eau par le monde municipal.

955

Alors la pratique veut que le coût des aménagements soit versé sur les comptes de taxes des producteurs agricoles et le compte de taxes est remboursé à soixante-dix pour cent (70 %), si bien qu'on a utilisé cette méthode-là pour payer des travaux dans les cours d'eau.

960

On comprend que l'aménagement des cours d'eau est une nécessité pour avoir des conditions optimales de pratique de l'agriculture, sauf que les pratiques telles qu'effectuées par les municipalités sont loin d'être optimales, si bien qu'il y a des travaux qui doivent parfois être refaits dans très peu d'années à la suite d'une première intervention et à chaque intervention,

965

c'est évidemment une attaque contre l'habitat du poisson, c'est une destruction de cours d'eau et qui se répète, parce que les travaux sont mal faits dès la première fois.

970 Donc c'est un peu l'aspect pervers de ce genre de programmes là qu'on pourrait donner en réponse à monsieur Gagnon, pour regarder qu'il y a effectivement des effets qui sont pas nécessairement optimaux.

PAR LA PRÉSIDENTE:

975 Qui sont pas examinés dans leur ensemble, on n'a pas une vue d'ensemble, effectivement, de l'impact des programmes.

PAR M. GUY TRENCIA:

980 C'est ça.

 Nous, on est consulté sur ces travaux-là, donc on en a connaissance, et on sait qu'il y a cette situation-là qui existe, entre autres au niveau des remboursements de taxes foncières.

985 Peut-être que le ministère de l'Agriculture pourrait donner un complément d'information sur la manière dont ce programme-là est administré versus les travaux qui sont demandés pour remboursement. En fait, c'est le producteur agricole qui demande le remboursement de ses taxes foncières sur lesquelles se trouve le coût des travaux.

990 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

 Monsieur Sanfaçon, est-ce que vous êtes en mesure de nous donner plus d'informations?

995 **PAR M. DENIS SANFAÇON:**

 Ce que je peux dire, madame la Présidente, c'est qu'il y a un programme de remboursement des taxes foncières, d'une part.

1000 D'autre part, il y a une responsabilité municipale dans l'aménagement des cours d'eau et il y a une responsabilité de le faire correctement.

 Alors je pense qu'il faut faire attention, c'est pas parce qu'il y a un programme de remboursement des taxes foncières que les cours d'eau sont mal foutus, sont mal aménagés.
1005 S'il y a une responsabilité municipale de faire l'aménagement correctement, ça, c'est d'une part.

 Quant aux conditions de remboursement des taxes foncières, bien, je peux vous les donner. Le remboursement s'adresse aux propriétaires ou locataires exploitant une ferme. L'exploitation agricole doit être située en zone agricole, être enregistrée en vertu du Règlement

1010 sur l'enregistrement des exploitations agricoles. Avoir une production annuelle de cinq mille dollars (5000 \$) et produire pour plus de cent cinquante dollars (150 \$) l'hectare en moyenne.

C'est les conditions qui s'appliquent au remboursement des taxes foncières.

1015 L'autre chose, c'est que ce programme-là, on l'examine présentement avec un regard neuf en lien avec les préoccupations du groupe de travail en environnement valorisé, pour voir comment il pourrait être utile à des fins disons incitatives aux bonnes pratiques.

1020 Mais là, il faut faire attention avec les champs de compétence municipaux comme ils sont évoqués tout à l'heure. C'est le groupe de travail en environnement valorisé, le groupe écoconditionnalité spécifique qui regarde cet élément-là. Ils ont commencé à examiner la question.

PAR LA PRÉSIDENTE:

1025 Quant aux remarques de monsieur Trecia à l'égard du rapport du Vérificateur de 95-96, il y a eu une modification par la suite qui permet le transfert des informations, je crois entre La Financière agricole et le ministère de l'Environnement.

1030 **PAR M. CLAUDE ROBITAILLE:**

En fait, pour résumer brièvement, depuis ce rapport-là, il y a eu différentes tentatives de pouvoir échanger de l'information, mais avec la nouvelle loi, le nouveau REA, il y a des dispositions législatives qui permettent au ministère de l'Environnement et à La Financière agricole d'échanger de l'information et de pouvoir trouver un mécanisme qui va permettre d'établir un lien entre la capacité de produire d'un site et les programmes d'assurance stabilisation.

1040 Et c'est le projet dont monsieur Fortin faisait état en début d'après-midi, où on vous a déposé quelques bribes sur où on en est rendu finalement dans ce groupe de travail là, qui est sous la direction du ministère de l'Environnement et de la Fédération des producteurs de porcs.

PAR LA PRÉSIDENTE:

1045 Monsieur Gagnon, vous avez une deuxième question?

PAR M. VITAL GAGNON:

1050 Oui. J'aurais eu un bel exemple là-dedans, mais je veux pas quand même passer à une autre question, entre autres au niveau des odeurs qui est un problème en tout cas qui m'apparaît ici dans la région, compte tenu qu'on est une zone agrotouristique, et le fait d'avoir des programmes qui orientent la transformation des fumiers solides vers des fumiers liquides, à cause de mesures qui favorisent les structures d'entreposage de ce type-là, pour tout garder, j'en

1055 conviens, mais qui créent plus de problèmes au niveau d'une région, parce qu'on va chercher des odeurs dans d'autres productions que dans le porc par exemple, qui sont aussi des odeurs que les gens n'aiment pas.

1060 Ma question au niveau de l'environnement, moi je veux quand même regarder ça globalement, je me questionne sur la solution bilan phosphore. Je trouve que c'est d'y aller avec une façon très étroite. Il faudrait, en tout cas, à mon avis - on a sûrement évalué les impacts que ça va avoir sur encore le développement de l'agriculture ou le développement d'une région, la dynamique au niveau d'une région que ça peut créer, l'implantation de ce système-là.

1065 Je sais pas s'ils ont fait des simulations, quel impact ça a par exemple au niveau de l'augmentation du prix des terres, de l'orientation des productions dans une zone, tout le temps avec une préoccupation de biodiversité.

1070 Donc quelle dynamique ça va amener, dans une région pareille comme la nôtre, demain matin, d'aller vers un système comme ça.

PAR LA PRÉSIDENTE:

Monsieur Fortin.

1075 **PAR M. PIERRE FORTIN:**

1080 Je dirais pas que le bilan phosphore, madame la Présidente, va influencer le prix des terres comme tel, dans le sens que le bilan phosphore, ce qu'il nous renseigne, c'est la quantité de phosphore réellement produite par les animaux. C'est ça qu'il nous renseigne, le bilan phosphore.

PAR LA PRÉSIDENTE:

1085 En fait, monsieur, vous faites allusion au nouveau Règlement sur les exploitations agricoles, qui est basé sur le phosphore.

PAR M. VITAL GAGNON:

1090 Oui, c'est sûr. Parce qu'après ça, il s'en va au niveau du champ.

PAR LA PRÉSIDENTE:

1095 Dans le fond, ce que vous voulez savoir, c'est: est-ce qu'il y a une évaluation qui a été faite de cette nouvelle réglementation-là en rapport avec ses impacts.

PAR M. VITAL GAGNON:

1100 Quel impact qu'on prévoit, il va sûrement y en avoir un.

PAR LA PRÉSIDENTE:

1105 C'est la question.

PAR M. PIERRE FORTIN:

 Non, j'ai pas en ma possession une étude d'impact sur le règlement.

1110 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

 Il n'y en a pas du tout de faite?

 Monsieur Beauchamp.

1115

PAR LE COMMISSAIRE BEAUCHAMP:

 Et vous avez pas fait de simulation par rapport à l'effet sur la biodiversité, ce qui est la question de monsieur.

1120

PAR M. PIERRE FORTIN:

 Non, on n'a pas d'information sur la biodiversité.

1125

PAR LE COMMISSAIRE BEAUCHAMP:

 Vous savez pas si un règlement comme ça va favoriser ou nuire à la biodiversité.

PAR M. PIERRE FORTIN:

1130

 Non, on n'a pas fait d'étude.

PAR LE COMMISSAIRE BEAUCHAMP:

1135

 Très bien. Ça a pas été fait, monsieur.

PAR M. VITAL GAGNON:

 Merci.

1140

PAR LA PRÉSIDENTE:

Merci, monsieur Gagnon.

1145

CLAUDE GRÉGOIRE

PAR LA PRÉSIDENTE:

Monsieur Bruno Vigneault, qui lui est producteur de porcs. Il n'est pas là? D'accord.

1150

Monsieur Damien Girard, qui est également producteur porcin. Non plus?

1155

Si jamais vous les voyez arriver, vous leur direz qu'ils ont encore le droit de venir poser leurs questions.

Monsieur Claude Grégoire, de Coalition citoyenne.

1160

PAR M. CLAUDE GRÉGOIRE:

Bonsoir madame la Présidente, messieurs les Commissaires.

1165

J'en une grosse et une petite!

À Sainte-Marie, j'ai demandé la question en ce qui concerne la partie de l'azote qui est prise par la récolte; en ce qui concerne le maïs, c'est le grain, si on fait du foin, c'est le foin, dans le cas ici, ma question vise le maïs.

1170

J'ai pas eu de réponse depuis, sauf qu'il y a un document qui a été enregistré chez vous, mais j'ai fait la recherche et j'ai trouvé deux (2) autres documents, en plus d'une mention durant la séance thématique au Saguenay, où monsieur Alexandre Lefebvre a montré, seulement c'est par mémoire et apparemment il est arrivé sur votre site ce matin, il affichait lui aussi un chiffre pour l'absorption de la récolte de l'azote. Mais je peux être fautif sur le chiffre, c'est de mémoire seulement, je l'ai vu pour une seconde.

1175

D'abord, ce que j'ai trouvé, j'ai trouvé deux (2) documents Internet tout à fait banals, j'ai pas fouillé dans les coins des expertises scientifiques, les rapports et tout ça, j'ai pas accès à des archives mais quand même, ce qu'il est important à savoir, j'ai une référence de 1994 faite en Pennsylvanie, aux États-Unis, par une équipe de l'Université de Pennsylvanie, Penn State et dont plusieurs chiffres, OK, l'intérêt de qu'est-ce que prend la récolte, ça donne une indication de qu'est-ce qui est ailleurs; quand on connaît qu'est-ce qui est dans le grain, on peut se demander des questions, où est le reste et qu'est-ce qu'on a appliqué à la récolte.

1185

D'abord, je vous donne des chiffres, et dans certaines de ces études-là, on donnait un pourcentage de l'azote qui, disons, a resté dans le sol après la croissance de la plante, OK.

1190 Une autre a été faite au Népal, sur le maïs, en 2002, cette année; il y a aussi des résultats comparables ou similaires.

J'ai pas de chiffres pour la conférence de monsieur Alexandre Lefebvre sur ce qui est resté dans le sol, mais ce qui a été pris par la plante se classe avec les autres études. Bon!

1195 Et l'Union des producteurs de porcs a commandité, je crois, une recherche faite par des personnes ici, à Québec, à Sainte-Foy, qui aussi, elles, elles tombent avec des chiffres qui sont similaires.

1200 D'abord, je vous donne les chiffres pour ce qui concerne les restes qui sont dans le sol et qui sont sujets à lixiviation. D'abord en 94, on connaissait qu'à peu près trente-six pour cent (36 %) de l'azote restait dans le sol pour y lixivier. Au Népal, c'était cinquante-huit pour cent (58 %) qui était perdu dans le sol et sujet à lixiviation. Et la récente, la plus récente, l'Union des producteurs de porcs, qui a été faite avec du lisier, quarante-trois pour cent (43 %) a resté séquestré, séquestré d'une certaine façon dans le sol, après la récolte.

1205 Bon, c'est pas du nouveau, ça. 94 à 2002, on met de l'azote sur du maïs et on en perd en moyenne, si je fais le chiffre, une moyenne de ça, quarante-six pour cent (46 %) qui s'en va dans la nature via lixiviation. Bon ça, ce sont les faits, j'ai des questions pour chacun des ministères qui se sent interpellé par cette question-là.

1210 La première, c'est une série de questions qui sont reliées, je veux pas en faire trois (3), est-ce qu'ils sont au courant de ce phénomène, OK, d'autant plus que maintenant, on ajoute de l'azote dans notre environnement par l'augmentation du cheptel, OK; quand ils sont devenus au courant de ça; et qu'est-ce qu'ils ont fait ou qu'est-ce qu'ils tentent de faire pour remédier à la problématique.

1215 C'est grave, c'est presque scandaleux, ça, à mon avis. On a un problème déjà et on continue d'en ajouter, et on connaît le phénomène.

1220 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

Vous aviez pas un troisième point relié à ça?

1225 **PAR M. CLAUDE GRÉGOIRE:**

J'en avais trois (3), là. Vous en avez manqué une, peut-être!

1230 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

Étaient-ils au courant...

1235 **PAR M. CLAUDE GRÉGOIRE:**

Étaient-ils au courant, c'est ça.

PAR LA PRÉSIDENTE:

1240 ... quels sont les correctifs qui ont été apportés.

PAR M. CLAUDE GRÉGOIRE:

1245 Du fait, du comportement de l'azote dans l'environnement agricole. Quand ils sont devenus au courant de ça, qu'est-ce qu'ils ont fait ou tentent de faire actuellement, à cause de ça.

PAR LA PRÉSIDENTE:

1250 Il me manquait le quand!

PAR M. CLAUDE GRÉGOIRE:

1255 Vous pouvez l'ajouter, si vous voulez. Voilà!

PAR LA PRÉSIDENTE:

D'accord.

1260 Alors monsieur Sanfaçon.

PAR M. DENIS SANFAÇON:

1265 Oui madame la Présidente. En regard de qu'est-ce qui arrive de l'azote dans le sol, et qu'on parle de lisier ou qu'on parle d'engrais minéraux, c'est un petit peu un comportement qui peut s'approcher, d'abord il y a une partie de l'azote qui sert effectivement à produire le grain, si on veut, donc ça, c'est une fraction qui va là.

1270 L'autre fraction, elle est sous forme organique et elle constitue les racines, les corps microbiens, enfin une bonne fraction de l'azote demeure dans le sol, et c'est normal, c'est ainsi. Les racines contiennent de l'azote, les bactéries se nourrissent d'azote, sont composées de protéines donc d'azote.

1275 Et il y a une partie de l'azote qui est également minéralisée, et c'est la partie minéralisée qui est la plus délicate, parce que c'est elle qui peut être plus lixiviable. Mais heureusement, c'est la proportion la plus faible.

1280 Et monsieur Martin Chantigny, qui est Ph. D. au Centre de recherche sur les sols et des grandes cultures à Agriculture et agroalimentaire Canada à Sainte-Foy, indique que quarante pour cent (40 %) de l'azote appliqué sous forme de lisier a été prélevé et exporté par la récolte de maïs. Après ça, dans les corps, les racines, sous forme organique non mobile, on trouve quarante-trois pour cent (43 %); sept pour cent (7 %) sous forme minérale et finalement, dix pour cent (10 %) appliqué sous forme de lisier a été perdu dans cette expérience-là dans l'environnement:

1285 "Ces pertes étaient probablement attribuables à une volatilisation de l'ammoniac puisqu'elles sont essentiellement survenues au cours des heures suivant l'épandage."

1290 Alors c'est un petit peu la dynamique de l'azote.

PAR LE COMMISSAIRE BEAUCHAMP:

1295 Alors je voudrais bien qu'on comprenne ces proportions-là, parce que l'intervenant affirme au fond qu'il y a, selon les études qu'il a données, autour de quarante-quarante-deux-quarante-trois pour cent (40 %-42 %-43 %) de l'azote qui resterait en terre et qui, dit-il, s'en irait dans les cours d'eau.

1300 Vous semblez pas nier le fait, vous dites, quarante pour cent (40 %) est pris par la plante, quarante-trois pour cent (43 %) reste dans le sol, sept pour cent (7 %) est minéralisé et celui-là risque d'aller vers les cours d'eau, dix pour cent (10 %) retourne à l'air principalement. Bon!

1305 Sur les quarante-trois pour cent (43 %) qui restent dans le sol, on est assez proche des chiffres, les chiffres sont communs. Vous dites, il y en a qui sont pris par les racines, pouvez-vous m'expliquer ça, et qu'est-ce qui minéralise, qu'est-ce qui vient sous forme de minéraux.

Alors qu'est-ce que c'est qui est pris par les racines?

PAR M. DENIS SANFAÇON:

1310 Alors madame la Présidente, je vais juste répéter et pour répondre plus spécifiquement à ce bout-là, on va demander à un spécialiste en fertilisation.

1315 Alors l'étude en question est de Martin Chantigny, Ph. D. au Centre de recherche sur les sols et grandes cultures, Agriculture et agroalimentaire Canada...

PAR LE COMMISSAIRE BEAUCHAMP:

1320 S'agit-il d'un article publié au plan scientifique?

PAR M. DENIS SANFAÇON:

1325 Oui.

PAR LE COMMISSAIRE BEAUCHAMP:

On l'a déposé, celui-là.

1330 **PAR M. DENIS SANFAÇON:**

Et l'étude qu'il a faite, lui, il dit:

1335 "Quarante pour cent (40 %) de tout l'azote appliqué sous forme de lisier a été prélevé et exporté par la récolte de maïs."

Donc c'est ce qu'on mentionnait tantôt.

1340 "La moitié de l'azote appliqué au printemps se trouvait dans le sol à l'automne au moment de la récolte. Cet azote était alors essentiellement sous forme organique (racines, corps microbiens, etc.) - parce que ça, ça fixe l'azote, ça en a besoin - et non mobile."

Alors ça, c'est non mobile, ce bout-là, on peut pas le retrouver dans l'eau.

1345 "Alors que seulement sept pour cent (7 %) était sous forme minérale et lessivable."

Donc il y a ce sept pour cent (7 %) là. Ensuite, il dit:

1350 "Seulement dix pour cent (10 %) de l'azote appliqué sous forme de lisier a été perdu dans l'environnement. Ces pertes sont probablement attribuables à une volatilisation de l'ammoniac puisqu'elles sont essentiellement survenues au cours des heures suivant l'épandage."

1355 Alors c'est un petit peu ce qu'on rencontre habituellement lors de l'application de lisier dans le maïs.

Maintenant, si vous voulez savoir exactement le rôle des bactéries, comment elles captent l'azote, qu'elles le fixent sur les racines, etc., je pense que - mais je sais pas si vous voulez aller jusque là - on peut demander à un spécialiste en fertilisation de le faire.

1360

PAR LE COMMISSAIRE BEAUCHAMP:

Quant à l'avoir, aussi bien de l'utiliser.

1365

Bonsoir, monsieur!

PAR M. RICHARD MORIN:

1370

Bonsoir madame la Présidente. Richard Morin, conseiller en grandes cultures et en fertilisation dans la région de la Capitale-Nationale.

PAR LE COMMISSAIRE BEAUCHAMP:

1375

Pouvez-vous me rappeler, le cinquante pour cent (50 %) qu'on dit qu'il est organique et non mobile, ce qui est dans le sol, ce qui est organique, comment ça sert; finalement, ça va servir à la moisson suivante, puisque s'il y en a quarante pour cent (40 %) qui a déjà été pris par la plante, ce qui reste dans le sol va servir à construire les racines de la prochaine plante ou quoi.

1380

PAR M. RICHARD MORIN:

1385

Oui, en somme, madame la Présidente, l'azote dans le sol est sous plusieurs formes. À un moment donné, il y a les résidus culturaux de l'année d'avant, il y a les engrais minéraux, il y a les lisiers, il y a l'azote naturel du sol, la matière organique, il y a toujours une partie de la matière organique, quatre pour cent (4 %), dans un sol, ce qui fait quatre-vingt mille kilogrammes à l'hectare (80 000 kg/ha).

1390

Là-dedans, il y a une petite partie azotée qui est disponible pour les plantes et à chaque année, il y a une réserve dans le sol.

1395

Alors quand on applique, je peux pas répondre spécifiquement à votre question madame la Présidente, ou monsieur Beauchamp, ce que vous disiez, le quarante-trois pour cent (43 %), si on regarde le lisier de porc par exemple dans lequel il y a trois point cinq kilogrammes (3,5 kg/t) d'azote par tonne, un mètre cube, une tonne, alors quand j'ai trois point cinq kilogrammes (3,5 kg) d'azote dans le lisier de porc, j'en ai deux point un (2,1 kg) qui est disponible, j'ai soixante-dix pour cent (70 %) de l'azote qui est disponible.

1400

Quand j'applique du nitrate d'ammoniac ou de l'urée, quarante-six pour cent (46 %), ou du nitrate, trente-quatre (34 %), j'ai toujours, dans les engrais chimiques ou minéraux, j'ai toujours soixante pour cent (60 %) d'efficacité, j'ai toujours une perte de quarante pour cent (40 %).

1405

On a ça dans tous les domaines, dans le monde entier, c'est toujours comme ça.

PAR LE COMMISSAIRE BEAUCHAMP:

Mais la perte elle va où.

1410 **PAR M. RICHARD MORIN:**

La perte bon, à un moment donné, l'azote peut être avec les bactéries, l'azote peut être sous forme ammoniacale. Si elle est sous forme ammoniacale, elle est NH_4^+ elle est positive, elle va se coller aux argiles négatives, ça fait qu'elle se perdra pas.

1415

Mais quand on applique du lisier et on l'enterre pas tout de suite, parce que là, je reviens au lisier, quand on applique du lisier de porc et on l'enfouit pas tout de suite, la première journée on perd vingt pour cent (20 %), la deuxième quarante (40 %). Alors on perd, le trois point cinq (3,5 kg) devient deux point cinq (2,5 kg), deux point un (2,1 kg).

1420

Si on perd beaucoup de temps avant de l'enfourir, à ce moment-là, on a une perte, NH_3 , gaz.

1425

En général, l'azote ammoniacale, je me répète, ammoniacale positive, va se coller aux argiles négatives et aux matières organiques négatives, et à l'humus aussi.

1430

Alors en réalité, que ce soit partout dans le monde, c'est comme ça. Les engrais minéraux, les fumiers, les lisiers, les boues de papetières ont un pourcentage d'efficacité qui n'est pas cent pour cent (100 %), qui est de, oui, vous avez raison, soixante pour cent (60 %), soixante-dix pour cent (70 %), dépendant du matériel qu'on a en main.

PAR LE COMMISSAIRE BEAUCHAMP:

1435

Et l'inquiétude de monsieur, c'est: est-ce que ce qui n'est pas utilisé par la plante s'en va dans l'eau et pollue l'eau.

PAR M. RICHARD MORIN:

1440

Si c'est sous forme de nitrate, NO_3 négatif, l'argile est négative, donc les deux (2) négatifs s'opposent, c'est sûr qu'on a du lessivage de nitrate qui s'en va en bas, qui s'en va dans les cours d'eau, quand on en a trop mis. Ça, c'est la réalité, oui, c'est vrai, il va s'en perdre un peu dans la nature.

PAR LE COMMISSAIRE BEAUCHAMP:

1445

Mais il y en a combien de pour cent.

1450 **PAR M. RICHARD MORIN:**

Bien tantôt, on parlait de sept pour cent (7 %), j'ai pas vu l'étude précisément.

1455 Mais quand on fertilise de façon à suivre les plans agroenvironnementaux de fertilisation, on va toujours avoir une certaine perte parce que c'est pas efficacité totale, ça fait que c'est lessivage, c'est dans la plante en prélèvement, en prélèvement de grain.

1460 Il y a dix-huit kilogrammes (18 kg/t) d'azote par tonne d'orge, alors à ce moment-là, si vous avez trois tonnes (3 t) d'orge, il y a cinquante quatre-kilogrammes (54 kg) d'azote qui est allé dans l'orge. Si vous en avez mis soixante-dix (70 kg), le sol en a absorbé un petit peu, il va y avoir un peu de lessivage.

1465 Mais le lessivage, ça, ça fait des milliers d'années qu'il y en a. Alors il faut faire attention comment on fertilise.

PAR LE COMMISSAIRE MARQUIS:

1470 En fait, si vous permettez, madame la Présidente, la question, elle est peut-être un petit peu plus pointue, à savoir qu'est-ce qui se passe avec le quarante-trois pour cent (43 %) d'azote organique. Est-ce qu'à long terme, là, il va s'en aller dans l'eau, retourner dans l'atmosphère ou être utilisé par les plantes l'année d'ensuite, via tel mécanisme, entre autres peut-être le travail des microorganismes, de nitrification et tout ça.

1475 Mais je pense que c'est là le point, de savoir le devenir de ce quarante-trois pour cent (43 %).

PAR M. RICHARD MORIN:

1480 C'est sûr que dans un sol, il y a toujours de l'azote organique, alors cet azote organique là est comme une réserve pour les futures plantes. Elle est là, elle attend, elle se nitrifie, elle devient NO_3 ou NH_4^+ , elle sert aux plantes et quand elle est NH_4^+ et qu'elle sert pas aux plantes, elle va peut-être s'évaporer en NH_3 . Mais ça, c'est pas si pire.

1485 Mais le NO_3^- , lui, il va pouvoir se lessiver.

Mais en général, le devenir du quarante-trois pour cent (43 %), de cet azote organique là, il est vraiment en devenir, il va devenir soit du NO_3^- , les plantes se nourrissent toujours de nitrate NO_3^- , négatif, et à ce moment-là, c'est ça le devenir.

1490 À chaque année, ça fournit trente-quarante kilogrammes (30 kg/ha-40 kg/ha) d'azote à l'hectare, cet azote organique là de réserve.

PAR LE COMMISSAIRE MARQUIS:

1495

Alors ce serait, si je comprends bien, de dire que le sept pour cent (7 %) dans ce lot-là d'année en question pourrait être un autre sept pour cent (7 %) qui pourrait se perdre par lessivage l'année d'ensuite ou à peu près la même chose, je suppose.

PAR M. RICHARD MORIN:

1500

Là, on peut bien parler de lessivage, mais il faut quand même admettre que quand j'ai une bonne dose, une bonne teneur en matière organique dans un sol, et que mon sol contient au moins dix pour cent (10 %) d'argile, j'ai quasiment jamais de perte d'azote; j'en ai peu, j'en ai peu, très peu. Parce que j'ai un sol qui a une bonne rétention d'eau, une bonne rétention de l'azote, et il est en devenir, il sera pas en lessivage.

1505

Alors je peux pas admettre qu'il y aurait un autre sept pour cent (7 %) qui se perdrait, on peut pas admettre ça, dépendant des types de sol.

1510

PAR LE COMMISSAIRE MARQUIS:

Merci.

PAR LA PRÉSIDENTE:

1515

Ça va, monsieur?

PAR M. CLAUDE GRÉGOIRE:

1520

Est-ce qu'il y a d'autres ministères qui sont intéressés à répondre à ça? Il y a de l'azote dans l'environnement, madame; la faune, peut-être. Je sais pas, le ministère de l'Environnement, contrôler ça.

PAR LA PRÉSIDENTE:

1525

Je suis pas convaincue, monsieur, je peux aller vérifier mais je suis pas convaincue qu'on va vous expliquer ce phénomène-là du côté des Affaires municipales, du côté de la Faune non plus, du côté de l'Environnement.

1530

Je pense que la réponse, on l'a eue du bon côté. Mais monsieur Fortin, vous levez le doigt.

1535

PAR M. PIERRE FORTIN:

1540 Évidemment, on pourrait pas rajouter par-dessus l'excellente présentation d'un
agronome, c'était drôlement complexe et scientifique. Non, on pourrait pas rajouter là-dessus, je
vous remercie.

PAR LA PRÉSIDENTE:

1545 Ça va?

PAR M. CLAUDE GRÉGOIRE:

1550 Madame, la question n'était pas ça, j'ai pas demandé une confirmation. J'ai demandé la
réaction de tous les ministères au sujet.

PAR LA PRÉSIDENTE:

1555 À savoir s'ils étaient au courant de cela?

PAR M. CLAUDE GRÉGOIRE:

1560 S'ils étaient au courant de ça, qu'est-ce qui en est par rapport à leurs intérêts, qu'est-ce
qu'ils ont fait, c'est ça.

Ils sont pas intéressés, ça en est une réponse?

PAR LA PRÉSIDENTE:

1565 C'est pas la réponse qu'ils vous ont faite. La réponse qu'ils vous ont faite, c'est qu'ils
sont pas capables de rajouter par-dessus ce qui a été dit, ils ont rien de plus à dire, alors on va
passer à votre deuxième question.

1570 C'est pas obligé que tout le monde réponde à vos questions!

PAR M. CLAUDE GRÉGOIRE:

1575 Non, non, ça m'intrigue, le silence m'intrigue.

Bon, ma question concerne la dévaluation des propriétés voisines d'installations
porcines. On a lu beaucoup, évidemment on n'est pas le premier endroit à faire face à la
problématique, il y a eu depuis des années, aux États-Unis, des installations et finalement, des
revendications des gens, et des résolutions de leurs demandes de réduction, soit de la
1580 municipalité, de la valeur foncière de leur propriété. Et des règlements, aux États-Unis.

Apparemment, dans Terre de chez nous, il y a quelques mois, il y avait aussi mention de règlements en Ontario. Bon!

1585 Ici, dans le coin, on est fortement en agrotouristique, il y a beaucoup de petites fermes, beaucoup de villégiature et tout ça, ça attire beaucoup de gens durant l'été, et si cet endroit devient justement un pôle de production porcine, on peut s'imaginer.

1590 La question est: qui pourrait faire un leader dans ce dossier-là, est-ce qu'il y a des informations courantes, je veux être informé de qu'est-ce qu'on sait, qu'est-ce qu'on devrait savoir en ce qui concerne, ça c'est la coexistence harmonieuse, cet aspect-là aussi.

1595 Mais il faut savoir qu'une dévaluation de notre propriété, c'est parmi les peines très douloureuses de l'expérience d'installation de porcheries dans nos voisinages.

D'abord la question est posée: qu'est-ce qui en est de ce sujet-là, comment on va l'attaquer.

PAR LA PRÉSIDENTE:

1600 Est-ce qu'il y a des évaluations, monsieur Nadeau, je m'adresserais à vous, est-ce qu'il y a, à votre connaissance, des études qui ont été faites sur l'impact de la présence de porcheries sur l'évaluation des bâtiments ou des résidences adjacentes.

1605 On en a vu des études comme celles-là, par exemple je sais qu'Hydro-Québec en a fait des études pour voir quel est l'impact de l'implantation d'une ligne hydroélectrique à proximité de milieux bâtis et bon, parfois même, ça a un effet positif; ça peut paraître bizarre, mais ça a un effet positif sur l'évaluation d'une résidence. Par contre, à d'autres moments, c'est plutôt négatif.

1610 Mais est-ce qu'il y a des études comme ça qui ont été faites, en milieu agricole et en relation avec la production porcine. C'est la question de monsieur.

PAR M. JEAN NADEAU:

1615 Merci madame la Présidente.

1620 En fait, je vous dirai que mes connaissances en matière d'évaluation foncière sont plutôt limitées. Cependant, je pourrai vérifier auprès du ministère, parce qu'il y a des évaluateurs, je pourrai vérifier si à leur connaissance, il y a de telles études qui permettraient d'établir un lien donc entre la présence d'une porcherie et la dévaluation d'une propriété. Ça, je peux m'engager à faire des vérifications auprès des gens du ministère.

PAR LA PRÉSIDENTE:

1625 Monsieur Dumais.

PAR LE COMMISSAIRE DUMAIS:

1630 Oui, alors vous mentionnez que vous allez poser des questions à savoir s'il y a eu des études effectuées sur le thème, est-ce que votre questionnement pourrait inclure aussi: est-ce qu'il y a eu des demandes de révision de l'évaluation qui auraient invoqué l'implantation de porcheries dans le voisinage.

PAR M. JEAN NADEAU:

1635 Effectivement, j'avais pensé aussi à cette dimension-là, mais je vous remercie de me le préciser.

PAR LA PRÉSIDENTE:

1640 On n'a pas de réponse immédiate, mais on va suivre.

Du côté de l'Environnement, à votre connaissance, est-ce qu'il y en a des études?

PAR M. PIERRE FORTIN:

1645 Non, pas à ma connaissance.

PAR LE COMMISSAIRE BEAUCHAMP:

1650 Vous n'avez rien, vous n'avez aucune documentation sur des expériences étrangères en ce sens?

PAR M. PIERRE FORTIN:

1655 Pas à notre connaissance.

On pourrait faire un appel à tous demain, mais à notre connaissance, on l'aurait vu.

PAR LE COMMISSAIRE BEAUCHAMP:

1660 Qu'on n'en ait pas au Québec, ça me surprend pas, mais qu'il y en ait pas du tout, aux États-Unis, les États-Unis sont plus sensibles que nous à ce genre de chose là, il y a sûrement plus de procès, ou qu'il y en ait pas en Europe.

1665 S'il y avait moyen de faire une recherche à ce niveau-là, il serait pas surprenant qu'on ait ailleurs un certain nombre de considérants sur cette question-là.

Du côté de l'Agriculture, avez-vous des données là-dessus.

1670 **PAR M. DENIS SANFAÇON:**

Nous n'avons pas de données là-dessus.

1675 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

Monsieur Nadeau, peut-être aussi vérifier s'il y a des études à l'étranger. Le ministère de l'Environnement va le faire, mais si, de votre côté aussi, vous pouviez examiner cette question-là.

1680 **PAR M. JEAN NADEAU:**

Effectivement, on va faire la vérification aussi.

1685 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

Merci.

Monsieur Fortin.

1690 **PAR M. PIERRE FORTIN:**

Oui, monsieur Boutin aurait un élément additionnel, si vous le permettez.

1695 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

Monsieur Denis Boutin.

1700 **PAR M. DENIS BOUTIN:**

Bonsoir. Je voudrais juste suggérer une piste pour obtenir de l'information relative à la dévaluation des propriétés. Dans la revue de littérature de l'étude qu'ont conduit messieurs Forget et Aubin, il y a une section qui porte, à ma connaissance, sur la dévaluation des propriétés.

1705 Alors il y a sûrement quelques références d'études étrangères qui pourraient être utiles à la Commission.

PAR LA PRÉSIDENTE:

1710 Merci. Mais je vous invite quand même à examiner la question chez vous, à votre ministère, à savoir s'il y a des études qui existent à l'étranger à cet effet.

Merci monsieur Grégoire.

PAR M. CLAUDE GRÉGOIRE:

1715

Bonsoir.

PAR LE COMMISSAIRE BEAUCHAMP:

1720

Cette étude de Forget et Aubin est dans la documentation, elle a été déposée.

PAR M. CLAUDE GRÉGOIRE:

1725

OK. Je l'ai pas. Merci, c'est beau. Je l'ai pas vue.

PAR LA PRÉSIDENTE:

Elle est dans le site, vous pouvez aller consulter les références.

1730

PAR M. CLAUDE GRÉGOIRE:

J'y vais souvent!

1735

KARINE HORVATH

PAR LA PRÉSIDENTE:

1740

J'inviterais maintenant madame Karine Horvath, qui est directrice générale de la MRC de Charlevoix.

Bonsoir madame.

1745

PAR Mme KARINE HORVATH:

Bonsoir.

1750

À l'été 2002, la MRC de Charlevoix et la Ville de Baie-Saint-Paul ont fait le choix de réglementer, dans le cadre d'un règlement de contrôle intérimaire, un zonage de production visant notamment l'industrie porcine.

1755

L'objectif de ce RCI visait un secteur bien particulier à Baie-Saint-Paul, soit la rivière du Gouffre, donc une rivière à saumon, qui est un territoire d'intérêt naturel inscrit au schéma d'aménagement. Ce secteur-là est également à proximité du périmètre urbain de Baie-Saint-Paul et à proximité d'entreprises aussi touristiques qui sont intimement liées au développement économique et social de la ville de Baie-Saint-Paul.

1760 En vue de faire preuve de souplesse, d'ouverture, de vision face au développement d'un certain type de production porcine dans un secteur donné, la MRC de Charlevoix avait la volonté de permettre l'implantation d'entreprises d'élevage de porcs sur litière dans le secteur, donc des entreprises qui effectuaient la gestion sur fumier solide, et d'interdire évidemment dans le secteur donc les entreprises porcines qui effectuaient la gestion sur fumier liquide.

1765 Le RCI n'est pas entré en vigueur, les commentaires du ministère des Affaires municipales en bout de piste donc sont à l'effet de mentionner que le RCI venait mettre en péril la pérennité de l'industrie agricole.

1770 Ma question est la suivante: pourquoi restreindre et pourquoi interdit-on aux municipalités de permettre un type de production porcine jugée socialement acceptable dans un secteur qui, à son tour, lui, est jugé vulnérable et pourquoi donc restreindre cette liberté d'action alors qu'on peut permettre un zonage de production qui viendrait interdire toute porcherie dans un secteur.

1775 Parce qu'il faut dire que pour certaines municipalités, et je parle en particulier pour la région de Charlevoix, le développement de produits agroalimentaires de créneau, des produits spécifiques, différents, sont pour nous un secteur porteur d'avenir et de développement.

Donc pourquoi venir restreindre cette liberté d'action là qu'on a, alors que justement, on peut interdire toute porcherie.

1780 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

Monsieur Nadeau.

1785 **PAR M. JEAN NADEAU:**

Merci madame la Présidente.

1790 En fait, j'aimerais peut-être rappeler, pour répondre à la question de madame, comment se fait l'analyse d'un règlement de contrôle intérimaire qui est adopté par une municipalité régionale de comté qui vise la zone agricole.

1795 Alors sur réception donc au ministère d'un tel document, il est expédié à tous les ministères qui sont concernés par la problématique en question. Dans le cas ici, on peut penser nécessairement au ministère de l'Agriculture, au ministère de l'Environnement, au ministère de la Santé et Services sociaux, il y avait sûrement des dimensions Transport et des dimensions Industrie et Commerce également, parce que le règlement de contrôle intérimaire visait des questions industrielles.

1800 Donc chacun des ministères produit un avis qui est donc synthétisé au ministère, et puis bien sûr, après analyse des commentaires des ministères, il y a confection donc d'un avis qui est

acheminé par la suite sous signature du ministre des Affaires municipales à la MRC. Il y a donc une collaboration pour la réalisation d'un tel avis.

1805 Si on revient au cas de la MRC de Charlevoix, en fait il y avait un certain nombre d'éléments qui ont été jugés non conformes aux orientations gouvernementales quant à son contenu, et j'insiste sur une chose, ici, c'est qu'on n'évalue jamais la légalité des règlements qui sont adoptés par les municipalités régionales de comtés, il appartient à la MRC d'évaluer et de faire viser par son aviseur juridique si les éléments qu'elle inclut dans sa réglementation sont légaux.

1810 Nous, on se fie donc à la conformité, on évalue la conformité aux orientations gouvernementales.

1815 Alors je reviens à certains éléments de contenu du règlement de contrôle intérimaire qui a fait l'objet d'un désaveu, bon entre autres là-dedans, il y a notamment une limitation au niveau de la production porcine à cent (100) unités animales sur production solide, sur fumier solide.

Il y avait également des empiètements d'espaces industriels en zone agricole.

1820 Il y avait également des questions de contrôle d'usages non agricoles en zone agricole.

1825 Et puis il y avait également, à mon sens en tout cas, et puis après avoir lu le règlement de la MRC et puis avoir vu les justifications produites par la MRC, il y aurait peut-être eu avantage pour la MRC à mieux expliquer certains éléments, notamment dans le secteur de la rivière du Gouffre, ce qui aurait peut-être fait que certains éléments de son règlement de contrôle intérimaire auraient été plus acceptables.

1830 Bon, ceci étant dit, je pense qu'il faut pas voir non plus la réponse qui a été transmise par le ministre des Affaires municipales au nom du gouvernement comme une fin en tout du processus.

1835 Je sais que dans le cas de la MRC en question, il y a déjà des échanges qui ont été entrepris avec les fonctionnaires des divers ministères concernés pour étudier plus à fond la question et puis examiner ensemble quelles pourraient être des pistes qui pourraient être acceptables pour les uns et pour les autres, de manière à mettre la MRC sur un certain nombre de pistes pour éventuellement qu'elle dépose un nouveau règlement de contrôle intérimaire qui sera donc analysé encore à la lumière de ces orientations.

1840 Mais si vous me permettez un dernier élément, madame, il y avait une dimension donc industrielle relativement importante dans le règlement de contrôle intérimaire de la MRC. À la lumière de la lecture que j'ai faite, donc j'en ai fait quand même une lecture rapide, à mon sens, la problématique industrielle traitée par la MRC, on ne doit pas en fait la traiter à l'intérieur d'un règlement de contrôle intérimaire mais plutôt à l'intérieur d'une révision du schéma d'aménagement.

1845 Je constate qu'en fait, la MRC de Charlevoix a adopté son projet de schéma d'aménagement révisé en 97, l'avis a été produit en décembre 97, l'avis gouvernemental. Depuis, on a eu en fait aucune progression au niveau, en fait, du dépôt d'un schéma d'aménagement révisé.

1850 Je constate ou je considère que les éléments notamment de problématique industrielle devraient être traités plutôt dans un schéma d'aménagement que dans un règlement de contrôle intérimaire, d'autant plus qu'il y a empiètement en zone agricole.

PAR LA PRÉSIDENTE:

1855 Est-ce qu'on doit comprendre de votre intervention que ce n'est pas tant le fait qu'on demande, qu'on limite à cent (100) unités animales sur litière la production porcine qui a été l'élément qui a fait en sorte qu'on refuse le règlement de contrôle intérimaire, mais que ce sont plutôt d'autres éléments, dont la production industrielle.

1860

PAR M. JEAN NADEAU:

À ma connaissance, c'est un des éléments.

1865 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

C'est un des éléments aussi qui a fait en sorte qu'on a refusé?

PAR M. JEAN NADEAU:

1870

Oui.

PAR LA PRÉSIDENTE:

1875 D'accord. Donc ça a été pris en compte.

Monsieur Dumais.

PAR LE COMMISSAIRE DUMAIS:

1880

Alors si on revient à cet élément-là qui nous intéresse plus comme Commission, et qu'on revient à la question de madame, la question de madame était pourquoi le gouvernement ou le ministère des Affaires municipales ne permet pas à une MRC de dire, dans mon territoire, je limite les possibilités, c'est-à-dire les développements porcins devront ne pas accéder cent (100) unités animales et se faire sur litière.

1885

Alors la question de madame, c'est: pourquoi une MRC ne peut pas adopter une telle directive.

PAR M. JEAN NADEAU:

1890

En fait à la lumière de la connaissance donc que j'ai un peu partielle du règlement et puis de discussions aussi que j'ai eues avec d'autres fonctionnaires ici présents ce soir, je pense que par rapport au secteur qui préoccupe plus madame, à savoir le secteur de la rivière du Gouffre, on aurait pu même, dans certains secteurs, extensionner la zone d'interdiction totale de

1895

production porcine mais il y a des éléments de justification qui n'apparaissent pas au document.

Je pense qu'à l'heure actuelle, dans le cadre des discussions qui sont menées notamment entre la MRC et des gens du ministère de l'Agriculture, il y a possibilité, à mon sens, de revoir le contenu de la réglementation qui avait été proposé par la MRC pour qu'il y ait, en fait, rapprochement entre les positions des deux (2) protagonistes.

1900

PAR LE COMMISSAIRE BEAUCHAMP:

1905

Si je comprends bien ce que vous me dites, vous auriez pu être d'accord sur le fond mais l'argumentaire n'était pas à la hauteur de ce qui était visé.

PAR M. JEAN NADEAU:

1910

En tout cas, ce que je comprends, c'est qu'il y avait des problèmes de justification de la part de la MRC, particulièrement sur le point de la rivière du Gouffre.

Mais il y a des points de rapprochement, on me l'a confirmé tout à l'heure, et puis il y a des discussions qui vont dans ce sens-là.

1915

PAR Mme KARINE HORVATH:

Mais j'aimerais juste mentionner par exemple que dans le cadre des négociations qui ont eu lieu l'an dernier, entre la Fédération québécoise des municipalités et notamment le MAPAQ et le MAMM, lorsqu'on veut effectuer du zonage de production, on n'a pas à justifier; on a qu'à faire valoir, comme je le mentionnais, que des territoires sont jugés d'intérêt et que pour nous, c'est socialement acceptable ou inacceptable d'interdire ou de permettre des porcheries.

1920

On n'a pas à justifier, non plus, par des sempiternels documents, des justifications à cet égard-là.

1925

Moi, je voulais justement revenir sur la question, parce que c'est certain que là, on a regardé plus, on a parlé d'analyse de conformité de RCI et ça, on est tout à fait en connaissance de cause, et effectivement, on salue l'ouverture du MAPAQ et du MAMM à revoir avec nous certains critères, et c'est ce qu'on va faire d'ailleurs, on est rendu à notre troisième RCI, s'il en faut, il y en aura un quatrième, mais ce que je voulais donc revenir, ma question, c'était évidemment de permettre, et pourquoi restreindre la volonté des municipalités.

1930

1935

On peut interdire toute porcherie dans un secteur, c'est ce qui va probablement arriver, on va étendre la zone où sont interdites les porcheries dans le secteur de la rivière du Gouffre, mais je reviens encore avec un fait que c'est dommage, parce qu'on va devoir par le fait même interdire dans un secteur, et puis là, monsieur Damien Girard est pas ici, vous l'avez mentionné tout à l'heure, il est absent, mais notamment l'entreprise qui est exploitée par monsieur Girard va se trouver dans un secteur où toute porcherie sera interdite.

1940

Alors pour nous, ça aurait été juste intéressant et ça aurait prouvé d'une vision d'avenir d'inclure un secteur où seraient permises les porcheries qui effectuaient une gestion différente, dans un secteur jugé vulnérable.

1945

Donc c'est peut-être plus un commentaire qu'une question, là, mais je voulais terminer avec ça.

PAR LE COMMISSAIRE BEAUCHAMP:

1950

Mais je conclurais pas, de ce que j'ai entendu, que le dossier est impossible ou que la solution est dans le sens que vous dites. J'ai l'impression qu'à travers un langage de fonctionnaires, la marge de manœuvre me semble meilleure que ça ne paraît.

PAR Mme KARINE HORVATH:

1955

Tant mieux si vous avez raison. Merci.

PAR LA PRÉSIDENTE:

1960

Juste un moment, parce que monsieur Dumais, sur la même question, a la sienne.

PAR LE COMMISSAIRE DUMAIS:

1965

Oui, je pense qu'en vue d'en mieux clarifier cette situation-là, je reposerais presque un peu la même question mais encore sous un angle différent.

1970

Une MRC qui déciderait de dire, dans mon territoire, ne sont autorisés que des élevages sur litière, par exemple, ne prenons que cet élément-là de l'élément du contrôle intérimaire qui était proposé, est-ce qu'une telle orientation contrevient, d'une MRC, contrevient aux orientations gouvernementales.

1975

Parce que vous dites, les RCI, on n'examine pas leur légalité, on examine leur conformité avec les orientations gouvernementales, alors est-ce qu'une telle disposition qu'adopterait une MRC contreviendrait à une orientation gouvernementale et si oui, laquelle.

PAR M. JEAN NADEAU:

Relativement à votre question, j'irais de remarques personnelles.

1980

Si par exemple, moi, j'avais à intervenir auprès d'une MRC qui veut avoir une approche de la sorte, je la mettrais en garde contre les aspects légaux du contenu. Même si, bon, c'est en tant que conseiller professionnel, je pourrais donc faire ces commentaires-là à la MRC en disant, bon bien, évaluez avec vos aviseurs juridiques si ça pourrait tenir la route devant le tribunal.

1985

Ceci étant dit, le cas ne s'est jamais prononcé où une municipalité voudrait, bon, faire de la production sur litière partout dans son territoire. Y aurait-il non-conformité aux orientations si dans certains secteurs, un secteur par exemple restreint pour des raisons très particulières, on allait sur de la production, bon, sur fumier solide, production porcine sur fumier solide, bien, la question resterait à débattre entre les ministères directement concernés, particulièrement le MAPAQ et nous.

1990

Il faudrait voir, sur la base des justifications invoquées par la MRC, si ce serait acceptable, considérant les éléments de justification invoqués par la MRC.

1995

Mais comme je vous dis, je veux dire, c'est un cas d'espère sur lequel on doit se pencher. C'est difficile de donner une réponse générale et hors contexte.

PAR LA PRÉSIDENTE:

2000

Ça va, madame? Merci.

Alors je vous informe que d'abord je ferme le registre, à neuf heures (9 h). Nous avons encore quelques citoyens d'inscrits, alors ça nous permettra de terminer à onze heures (11 h).

2005

CATHERINE GORRETA

PAR LA PRÉSIDENTE:

2010

C'est maintenant le tour de madame Catherine Gorreta.

Bonsoir madame!

2015

PAR Mme CATHERINE GORRETA:

Bonsoir madame, bonsoir messieurs, bonsoir à tout le monde dans la salle!

2020 Avant de poser ma question, je voudrais simplement, pour les besoins de la Commission et que ce soit enregistré, s'il y a pas eu d'évaluation de faite au niveau de peu importe quel ministère concernant la dévaluation de maisons, nous, au niveau des citoyens, nous avons des exemples flagrants de ventes de maisons à moins quarante pour cent (-40 %), des caisses populaires qui ne prêtent pas à des maisons pour des extensions jouxtant des porcheries.

2025 Et puis je vous ai apporté, je pourrais le déposer à la Commission, je vais cacher le nom pour pas qu'on me dise que je fasse de la publicité, des livres d'agents immobiliers qui prennent comme critère de vente, pour les maisons dans les campagnes, qui mettent:

2030 "À vendre, belle maison, piscine creusée, située dans un beau rang pas très loin de Montréal".

Et maintenant, le critère de vente, c'est: sans porcherie! Donc si ça a pas d'incidence sur les maisons, faudra qu'on me l'explique, s'il vous plaît.

2035 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

Mais on n'a pas dit que c'était sans incidence, madame Gorreta...

2040 **PAR Mme CATHERINE GORRETA:**

Non, non, pas vous.

PAR LA PRÉSIDENTE:

2045 ... on a dit qu'on n'avait pas, à leur connaissance, qu'il y avait pas d'étude qui avait été faite là-dessus.

Maintenant, ce commentaire, vous pourrez le reprendre dans votre mémoire.

2050 **PAR Mme CATHERINE GORRETA:**

C'est la candeur des ministères devant un certain propos, qui me laisse toujours coite!

2055 Je vais pas reprendre tout le REA, n'ayez pas peur, je veux juste faire un petit survol de ce nouveau Règlement des exploitations agricoles; il s'appelle REA, donc Règlement sur les exploitations agricoles.

2060 Avec tout ce qu'on a entendu depuis le début, les séances thématiques, notamment hier, cet après-midi et ce soir, sur la complexité du phosphore, de l'azote et tout ça, moi j'ai plutôt l'impression qu'on parle d'un projet nucléaire!

J'ai cinq (5) points, cinq-six (5-6) points à relever sur ce nouveau règlement!

2065 Premièrement, certains nombres de projets vont échapper au ministère. Avant, l'article 22 obligeait tous les projets à avoir une autorisation du ministère. Le certificat d'autorisation ne passera plus par la municipalité, il s'agit d'aviser le ministère. Donc on découvrira lorsque la porcherie sera construite.

2070 Deuxièmement – je vous jette en vrac cinq-six (5-6) idées puis je vais poser ma question.

PAR LA PRÉSIDENTE:

D'accord.

2075 **PAR Mme CATHERINE GORRETA:**

2080 Les distances minimales de chaque côté des fossés, l'épandage près des cours d'eau, ça a été entre 1980-1997, réduit, encore réduit une fois de plus avec ce nouveau REA, on est encore plus près des cours d'eau. De cinq mètres (5 m), on est passé à trois mètres (3 m).

Mais à côté de ça, tout le monde se gargarise de la Politique de l'eau annoncée par monsieur Boisclair dernièrement qui, soit dit en passant, est une politique et non un règlement ou une loi.

2085 Le public n'a pas eu l'opportunité de commenter le règlement, OK, il a été supprimé, ce droit, il a été annoncé le 13 juin et mis en application immédiatement avec mise en application immédiate.

2090 Le citoyen a le droit de s'adresser à la Cour pour pollution. Comment avoir l'info pour prouver si pollution. Monsieur Van Oyen tout à l'heure a dit, vient appuyer ce que j'avais commencé à préparer en disant, une analyse de surfertilisation n'est pas facile à faire. J'attends pas de réponse.

2095 Sixièmement, règlement ferme par ferme! Le producteur signe des ententes avec d'autres exploitants de terres, rien dans la loi ne précise qu'on peut vérifier les PAEF. Monsieur Fortin a dit tout à l'heure, acte professionnel mais non réglementaire. On est d'accord?

2100 Si je me réfère à la page 10, nous sommes à la page 10 ou à la page 5 du nouveau REA, page 5, à la section 6, c'est pour donner la notion d'acte professionnel mais non réglementaire:

2105 "Le plan doit être signé par un agronome membre de l'Ordre des agronomes du Québec – on parle du PAEF – il peut aussi l'être par la personne qui cultive une parcelle comprise dans son exploitation agricole ou par un des associés ou actionnaires de cette exploitation, à la condition que le signataire soit titulaire d'une attestation d'un cours de formation sur la réalisation d'un plan agroenvironnemental de fertilisation dispensé dans le cadre d'un programme d'étude autorisé par le ministère de l'Éducation."

2110 Tout à l'heure, on a parlé des agronomes et puis des PAEF. Madame Bolduc, qui est quand même la directrice des agronomes, a dénoncé fortement dans La Presse ou dans Le Devoir, je me rappelle plus, la pression que supportaient les jeunes agronomes dans les clubs-agroenvironnementaux de la part des promoteurs porcins. C'est pas moi qui l'invente, c'est la directrice des agronomes qui stipulait qu'ils se trouvaient coincés, et puis il faut marquer ça, il faut marquer ça.

2115 Donc la pertinence, la validité et le sérieux des PAEF est fortement à mettre en doute.

PAR LA PRÉSIDENTE:

2120 Est-ce que vous avez une question, madame Gorreta?

PAR Mme CATHERINE GORRETA:

2125 Juste un autre article concernant la notion de non réglementaire, de professionnel mais non réglementaire.

2130 Comment se fait-il qu'en plus à la section 4, on dise bien que la demande de certificat d'autorisation, en plus de contenir des informations requises, doit être également accompagnée de plan agroenvironnemental.

2135 Moi, quand je relate tout ça, madame la Présidente et messieurs les Commissaires, c'est, ce règlement, il est pire que ce qui existait avant, et puis comme j'entends toutes les spécificités qu'il faut, je me dis, avez-vous, le gouvernement, parce que je sais plus, le ministère de l'Environnement c'est le ministère de l'Agriculture, l'Agriculture c'est le ministère de l'Industrie, et le ministère de la Santé explique comment mettre les chapeaux sur les fosses de purin!

2140 Donc je dis, est-ce que ce gouvernement a le moyen de ses ambitions! En clair, il ne dispose pas de moyens financiers, pas de moyens de personnel pour aller vérifier le phosphore, les PAEF, l'azote, quoi que ce soit, ou est-ce que chaque citoyen va devoir se déguiser en flic!

PAR LA PRÉSIDENTE:

2145 Alors au cours des séances publiques, on a eu l'occasion à plusieurs reprises d'avoir la réponse du ministère de l'Environnement à l'effet que ce nouveau règlement est accompagné d'une enveloppe d'effectifs, cent (100) ETC, excusez-moi le terme mais ça veut dire cent (100) personnes qui travaillent pendant un an, répartis dans l'ensemble des régions du Québec.

Maintenant, on pourrait peut-être revenir sur les mesures de contrôle mais enfin, vous les avez entendues comme moi.

2150 Donc votre question, c'est de savoir, est-ce qu'on a accompagné ce règlement...

PAR Mme CATHERINE GORRETA:

2155 Rapidement, parce qu'un exemple concret, on téléphone à Longueuil, avec des gens qui
épandaient entre le 1^{er} octobre et puis le 20 octobre, qui n'avaient ni dérogation, ni autorisation.
Il y a une personne au ministère de l'Environnement à Longueuil, la deuxième était partie en
retraite et pas remplacée. Les cent (100) attendus, ils vont arriver quand!

2160 Vu la vitesse – les gens épandent en dehors des périodes d'épandage, il y a pas le
nombre de personnes. Si les cent (100), ils arrivent en 2005 ou en 2010 puisqu'ils ont droit
jusqu'en 2010 pour que ce soit OK, on a largement tous le temps d'être empoisonnés!

PAR LA PRÉSIDENTE:

2165 Alors on va aller voir du côté du ministère de l'Environnement pour savoir quand, d'abord,
ces ETC vous ont été accordés et est-ce que les cent (100) postes accordés sont comblés
aujourd'hui, et ça a quoi comme effet dans chacune des régions; est-ce que ça a pour effet de
doubler l'effectif qui était dédié à la production agricole ou si ça a pour effet de l'augmenter du
tiers, est-ce qu'on est en mesure d'avoir cette information colligée ce soir.

2170

PAR M. PIERRE FORTIN:

Colligée ce soir...

2175

PAR LA PRÉSIDENTE:

S'il vous plaît, je vous demanderais d'écouter.

PAR M. PIERRE FORTIN:

2180

Non, regardez, c'est une information dont on dispose, c'est parce que mon spécialiste qui
était ici tout à l'heure vient juste, juste, juste de quitter, c'est pour ça que je regardais.

2185 Moi, je pourrais vous dire que les tous derniers chiffres nous démontreraient qu'il y avait
au-delà de quatre-vingts pour cent (80 %) des effectifs qui avaient été déjà engagés dans les
régions. Cent (100) ETC en plus, au ministère de l'Environnement, ça représente parfois le
triple, parfois – donc vous allez voir, dans certaines régions, c'est multiplié par quatre (4) ou par
deux (2), donc ce qui signifie que les contrôles vont être à la hauteur des effectifs qu'on a reçus.

2190 Cent (100) ETC, ça permet, dans notre plan de mise en oeuvre, de réaliser, on
ambitionne réaliser douze mille (12 000) inspections. Donc tout à l'heure, quand je disais qu'on
allait être plus présent sur le terrain, bien, c'est en fait un changement fondamental, un
changement radical par rapport à l'approche qui était véhiculée jusqu'à tout récemment, avec le
dernier règlement.

2195

Donc en plus d'ajouter cent (100) ETC, ce que j'expliquais cet après-midi, c'est qu'on demande la collaboration professionnelle de quatre cents (400) agronomes pour nous appuyer dans le suivi des PAEF. On a une entente avec l'Ordre des agronomes pour baliser ces choses-là.

2200

On prévoit avoir la possibilité, avec un projet de loi qui est présentement en discussion à l'Assemblée nationale, de pouvoir avoir recours à des fonctionnaires municipaux pour venir renforcer les effectifs de contrôle.

2205

On a un plan stratégique de mise en oeuvre du règlement.

On a à produire un bilan, en 2005, à partir des indicateurs qu'on s'est donné dans le règlement pour en faire une évaluation, donc c'est novateur par rapport à tout autre règlement que j'ai vu dans ma carrière, où on fixe une date et on dit, à cette date-là, le ministre va déposer un bilan pour voir s'il a atteint les objectifs qu'il s'était fixés. Donc pour moi, c'est un changement radical.

2210

C'est un règlement qui est novateur, c'est un règlement qui est accompagné de mesures, comme vous avez pu le constater, de mesures, et là, la Politique nationale de l'eau va amener quand même des choses importantes notamment au niveau de la gestion par bassin versant.

2215

L'application du principe de l'écoconditionnalité, pour moi, on fait le tour au complet de la réglementation avec les moyens qu'on a.

2220

PAR LA PRÉSIDENTE:

Dans le cas des cent (100) ETC, on pourrait savoir, avec un document que vous allez nous déposer, où on en est rendu. Je sais qu'en Gaspésie je crois, il y avait deux (2) ETC de plus, les deux (2) postes étaient comblés, à Rimouski c'était le cas, ici aussi, monsieur Van Oyen?

2225

PAR M. BOB VAN OYEN:

Oui madame la Présidente, dans la région de la Capitale-Nationale, nous avons eu une personne de plus qui a été engagée, c'est une technicienne qui est entrée en poste il y a à peu près deux (2) semaines.

2230

Et évidemment, de notre côté aussi, avec la diminution du nombre de certificats d'autorisation, comme il a été mentionné, pour les projets plus petits il y a pas de certificat d'autorisation, à ce moment-là nos analystes qui faisaient du contrôle a priori, surtout au bureau par l'analyse des projets, vont faire du contrôle sur le terrain aussi, au niveau de la vérification des PAEF.

2235

2240 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

Alors monsieur Fortin, si on pouvait avoir, je sais qu'on va l'avoir dans les bilans régionaux, mais si on pouvait avoir un tableau, là, qui cumule l'information par région, le nombre de postes obtenus, le nombre de postes comblés, ça nous donnerait une information à une date donnée.

2245

PAR M. PIERRE FORTIN:

Ça va me faire plaisir de déposer ça.

2250

J'avais un autre commentaire aussi, concernant, on y fait souvent référence, concernant la consultation qu'il y a eue ou qui n'a pas eu lieu...

PAR LA PRÉSIDENTE:

2255

Par rapport au REA?

PAR M. PIERRE FORTIN:

... par rapport au règlement, il faut rappeler qu'il y a eu deux (2) ans de consultation avec l'ensemble des intervenants. Il faut rappeler qu'il y a eu deux (2) forums de décideurs qui se sont tenus successivement, sur lesquels il y avait des principes, la gestion ferme par ferme, la gestion phosphore, où il y a eu quand même un certain nombre de consensus.

2260

2265 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

Monsieur Fortin, là-dessus, je suis sûr que madame Gorreta va vous rappeler que les citoyens n'étaient pas présents lors de ces consultations.

2270

Lorsqu'on consulte sur un règlement en l'éditant à la Gazette officielle, bien, c'est sûr qu'on permet à un plus grand nombre de personnes de formuler des commentaires par rapport au règlement.

PAR M. PIERRE FORTIN:

2275

C'est beau. Je voulais juste rappeler.

PAR LA PRÉSIDENTE:

2280

Parce qu'on l'a déjà mentionné et puis madame Gorreta a déjà fait la remarque que les citoyens n'avaient pas eu l'occasion de formuler leurs commentaires.

2285

Mais quels étaient les motifs invoqués pour ne pas utiliser la procédure habituelle en matière de consultation sur les règlements; est-ce qu'il y a un motif d'urgence qui avait été invoqué?

PAR M. PIERRE FORTIN:

2290

Oui, et il a été décidé par les autorités, à ce moment-là, que la consultation sur un projet avait duré quand même un certain temps – pardon? Exactement. Donc il y a eu une décision d'arrêtee pour arrêter un nouveau règlement qui était aussi novateur que celui qu'on vous a présenté.

PAR LA PRÉSIDENTE:

2295

C'est beau. Mais on va le voir de toute façon, ça doit être invoqué dans le préambule du règlement.

Monsieur Beauchamp.

2300

PAR LE COMMISSAIRE BEAUCHAMP:

Donc vous avez cent (100) nouveaux postes. Rappelez-moi, ETC, c'est quoi?

2305

PAR M. PIERRE FORTIN:

Équivalent temps complet.

PAR LE COMMISSAIRE BEAUCHAMP:

2310

C'est tu des postes permanents?

PAR M. PIERRE FORTIN:

2315

C'est un poste permanent pour une année. Donc c'est un poste permanent pendant plus d'un an, récurrent, mais sur une base annuelle.

PAR LA PRÉSIDENTE:

2320

Monsieur mon collègue, peut-être que je pourrais vous l'expliquer.

PAR LE COMMISSAIRE BEAUCHAMP:

Expliquez-moi ça!

2325

PAR LA PRÉSIDENTE:

2330 Alors un équivalent temps complet, c'est l'équivalent d'une personne engagée pendant un an. Mais vous pourriez décider, comme gestionnaire, d'en engager deux (2) pendant six (6) mois, ce qui correspond à un ETC également; ou en engager quatre (4) pendant un tiers d'année, un quart d'année.

PAR LE COMMISSAIRE BEAUCHAMP:

2335 Ça, je comprends bien ça, mais ça veut tu dire qu'au bout d'un an, les cent (100) qu'on va avoir engagé vont être congédiés.

PAR M. PIERRE FORTIN:

2340 Non, non, non, au contraire. Ils rentrent permanents dans la Fonction publique, avec les conditions de la convention collective. C'est des permanents.

PAR LE COMMISSAIRE BEAUCHAMP:

2345 Cent (100) postes permanents.

PAR M. PIERRE FORTIN:

2350 Cent (100) postes permanents. C'est quand même exceptionnel d'aller chercher cent (100) postes supplémentaires.

PAR LE COMMISSAIRE BEAUCHAMP:

2355 Ça fait longtemps que ça s'est pas fait, vous avez raison.
Est-ce qu'est ajouté à ça un budget.

PAR M. PIERRE FORTIN:

2360 Oui.

PAR LA PRÉSIDENTE:

2365 Quelle en est l'ampleur!

PAR LE COMMISSAIRE BEAUCHAMP:

2370 Non, non, c'est important, il y a un budget à deux (2) niveaux, un budget pour les payer et un budget pour leurs opérations.

PAR M. PIERRE FORTIN:

Oui.

2375 **PAR M. BOB VAN OYEN:**

2380 Madame la Présidente, au niveau du budget, évidemment il y a le budget salarial, il y a eu un budget d'investissement pour l'équipement dont on a besoin, y inclus évidemment les voitures parce qu'il faut qu'ils se déplacent, ils vont sur le terrain, et plus des budgets de fonctionnement.

PAR LA PRÉSIDENTE:

2385 Est-ce que, pour continuer dans le propos de mon collègue, est-ce que c'est un budget additionnel que vous avez eu ou vous avez dû autofinancer cette mesure.

PAR M. BOB VAN OYEN:

2390 Je suis heureux de dire que nous avons eu un budget additionnel.

PAR LA PRÉSIDENTE:

2395 Bon. Alors le gouvernement a accordé et des ETC et des budgets additionnels pour la mise en application du règlement.

Madame Gorreta.

PAR Mme CATHERINE GORRETA:

2400 Puis-je juste me permettre de rappeler, madame la Présidente et messieurs les Commissaires, que Longueuil, donc c'est ma région, la Montérégie, s'il y a quatre-vingts pour cent (80 %) d'effectifs qui sont sur le terrain à l'heure actuelle, la Montérégie est une des plus grandes régions avec la plus grosse concentration porcine avec les Chaudière-Appalaches et le Centre-du-Québec, donc les quatre-vingts pour cent (80 %), chez nous, on a zéro! Ils sont où?
2405 Dans la Capitale-Nationale?

PAR LA PRÉSIDENTE:

2410 Non mais, je vous invite à être patiente, quand on va aller en Montérégie, et puis c'est pas loin, c'est la semaine prochaine...

PAR Mme CATHERINE GORRETA:

J'aurai les mêmes réponses, madame.

2415 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

C'est la semaine prochaine. Dans le bilan régional, vous allez avoir...

2420 **PAR Mme CATHERINE GORRETA:**

Vous savez que je serai là!

PAR LA PRÉSIDENTE:

2425 J'espère que vous serez là. Je vois que la question vous intéresse, alors c'est le moment d'être là, c'est le temps de poser des questions.

2430 Mais la semaine prochaine, dans le bilan régional, vous allez avoir cette information parce que c'est un des éléments d'information qui est fourni dans le bilan régional du ministère de l'Environnement; ils nous donnent toujours le nombre de postes déjà dédiés à la production agricole et l'ajout qui est fait compte tenu que cent (100) postes permanents de plus ont été accordés au ministère.

2435 Alors vous allez voir, et puis sur le tableau que monsieur Fortin va nous préparer, on va avoir la répartition régionale dans un tableau, avec les postes qui sont déjà occupés ou qui sont à combler. Ça va?

PAR Mme CATHERINE GORRETA:

2440 Oui. Et puis des mutations!

PAR LA PRÉSIDENTE:

2445 Mais je peux vous dire que jusqu'à maintenant, en Abitibi, je pense qu'ils en ont eu quatre (4), vous me corrigerez si je fais erreur...

PAR Mme CATHERINE GORRETA:

2450 Ils ont pas de porcheries!

PAR LA PRÉSIDENTE:

2455 ... en Gaspésie ils en ont eu deux (2), à Rimouski, Bas-Saint-Laurent ils en ont eu deux (2) si je ne m'abuse, ici on en a eu un (1). Alors j'imagine, là il en reste au moins quatre-vingt quelques, j'imagine qu'il y en a plus pour les régions...

PAR Mme CATHERINE GORRETA:

2460

Bien j'espère!

PAR LA PRÉSIDENTE:

2465

... où il y a une concentration.

PAR Mme CATHERINE GORRETA:

2470

La priorité aurait été de commencer quand même où il y avait, la MRC des Mascoutins, Saint-Hyacinthe, où tout le monde est en surplus, la priorité, pour montrer le bon exemple, aurait quand même été de mettre des inspecteurs sur les régions à problème. Ça me semble logique mais bon!

PAR LA PRÉSIDENTE:

2475

C'est ce qu'on verra la semaine prochaine, quand on examinera ensemble le portrait régional de la Montérégie.

Vous avez une seconde question, madame Gorreta?

2480

PAR Mme CATHERINE GORRETA:

2485

Très courte! Ma question va s'adresser à la Direction de la santé publique. On a parlé tout à l'heure dans ma question, je suis désolée d'avoir oublié un point qui a pu permettre un échappatoire, on a parlé des quatre (4) gaz à l'intérieur des fosses de lisier et on a répondu qu'aucun danger ne pouvait inquiéter la population avoisinante au-delà de dix mètres (10 m). Enfin, je schématise grosso modo.

2490

Je reformule ma question en y joignant un autre élément. Il est mentionné dans plusieurs documents techniques que le lisier est composé de cent soixante-huit (168) composés chimiques, dont des composés qui s'élèvent, qui restent en stagnation, qui peuvent donner des champignons, des particules volatiles.

2495

Est-ce que quelqu'un peut me répondre si on connaît, dans ces cent soixante-huit (168) composés chimiques, est-ce que ceux-là ont une incidence sur la santé, s'il vous plaît, sur la santé humaine, sur la faune, la flore.

Parce que quand je parle santé, je parle de tout élément vivant aussi.

2500

PAR LA PRÉSIDENTE:

Monsieur Prudhomme.

PAR M. HENRI PRUDHOMME:

2505 En ce qui concerne les autres produits qu'on peut retrouver dans le lisier, c'est tout comme les autres produits qu'on peut retrouver dans la fumée de cigarette, tout est question de concentration.

2510 Malheureusement, au niveau des effets à la santé, ce qu'on connaît le plus, c'est les effets à la santé de personnes dont on a pu surveiller à la fois l'exposition et les effets, et c'est chez les travailleurs qu'on connaît mieux les effets à la santé à partir de certaines concentrations de différents produits chimiques.

2515 Malheureusement, lorsqu'on se retrouve à des concentrations moindres, comme celles qui émanent dans nos maisons suite à l'introduction de toutes sortes de produits à l'intérieur de nos maisons, produits agglomérés, etc., et celles qui peuvent émaner dans l'air ambiant extérieur par toutes sortes d'activités industrielles ou agricoles, c'est difficile de connaître les effets à la santé d'un produit à des concentrations souvent infinitésimales sur un individu.

2520 **PAR Mme CATHERINE GORRETA:**

Mais les cent soixante-huit (168) infiniment petits, ça commence à faire quand même un paquet de bestioles, et de bactéries, et de toxines qui se promènent autour, quand même, non?

2525 **PAR M. HENRI PRUDHOMME:**

Oui, c'est plusieurs produits, mais tout est dans la question de l'effet de dilution de ces produits-là une fois qu'ils sont émis dans l'air ambiant. Est-ce qu'ils ont le temps d'avoir des réactions, former des sous-produits, est-ce qu'ils ont des activités semblables qui font qu'ils peuvent travailler en effet additif, synergique, etc., c'est difficile d'évaluer de ce côté-là.

2530 C'est tout le problème, la problématique des produits chimiques qu'on retrouve dans l'air ambiant extérieur.

2535 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

Bon, ces lisiers, vous dites que vous faites quand même des études par rapport aux travailleurs. Dans les cent soixante-huit (168) composés que l'on retrouve dans le lisier, est-ce qu'il y a des éléments qui, au contact des travailleurs, peuvent provoquer ou entraîner chez eux des problèmes de santé.

PAR M. HENRI PRUDHOMME:

2545 Au niveau des travailleurs, il y a pas eu beaucoup d'études quand même, mais ce qu'on connaît des principaux, parce que c'est souvent les principaux produits, les plus importants, qui nous servent d'indicateurs de l'état de la situation ou de la qualité de l'air intérieur, quand ça

concerne les travailleurs, ou l'air au pourtour d'une unité de travail, à ce moment-là, c'est les concentrations des principaux produits, les plus importants, qui nous servent d'indicateurs.

2550 Tout comme on va se servir du CO₂ qu'on retrouve à l'intérieur d'une maison pour nous donner une idée du bon renouvellement de l'air, et puis s'il y a un bon renouvellement de l'air, ça va nous indiquer qu'on a moins de chance d'avoir recyclé des quantités de produits en quantité infinitésimale et qui pourraient se concentrer de plus en plus dans l'air ambiant et entraîner des effets à la santé.

2555 C'est sûr que dans un endroit fermé où on pratique des activités agricoles en rapport avec l'élevage porcin, on peut se ramasser avec des concentrations de poussières, des concentrations de microorganismes, on peut retrouver des spores dans l'air ambiant, des endotoxines fabriquées par des bactéries, des mycotoxines fabriquées avec des moisissures qui
2560 peuvent avoir des effets à la santé chez les travailleurs.

Tout est question de concentration, de durée de temps d'exposition.

PAR LA PRÉSIDENTE:

2565 Je posais ma question parce que, je me disais, si les travailleurs sont exposés à des dangers en raison de cinquante (50) composés de ces cent soixante-huit (168) composés, bien, après ça, on pourrait voir s'il y a une exposition qui pourrait s'établir avec la population environnante.

2570 **PAR M. HENRI PRUDHOMME:**

Le problème qu'on a, c'est lorsqu'on veut transposer à des populations environnantes ce qu'on connaît de l'exposition à des humains, ou lorsqu'on a fait de l'exposition à des animaux, en laboratoire, le problème, c'est d'être capable d'extrapoler ce qu'on a retrouvé versus les quantités
2575 très peu importantes qu'on va retrouver dans l'air ambiant.

Ce qui fait que très souvent, on va donner des guides, l'OMS, des organismes réglementaires vont proposer des guides et ils vont établir des marges de sécurité parfois en fonction des produits, en fonction des effets à la santé connus.
2580

Exemple, si un produit est cancérigène, on peut se donner une marge de sécurité pour ces produits-là de cent (100), de mille (1000), ça dépend tout le temps du produit en question, de la nature, de la voie de pénétration du produit dans l'organisme.
2585

Ça fait qu'il y a plusieurs facteurs dont on doit considérer. Mais c'est pas facile d'établir les effets à la santé qui peuvent être consécutifs aux produits aromatiques, aux composés volatiles qui peuvent se retrouver dans l'air ambiant, qui sont émis à proximité de ces complexes agricoles là, autour de ces fosses-là, qui vont se ramasser en effet de dilution à mesure que la distance s'accroît par rapport au lieu d'émission.
2590

PAR LA PRÉSIDENTE:

Monsieur Beauchamp.

2595 **PAR LE COMMISSAIRE BEAUCHAMP:**

Oui, c'est parce que là, vous faites un parallèle entre des maladies de type industriel ou professionnel, où on a des adultes exposés à de fortes concentrations, sur un temps limité, comparativement à des populations qui sont exposées à de faibles quantités, à un temps plus
2600 long, avec une diversification d'un public comprenant autant des enfants au berceau, des asthmatiques, des gens malades, des femmes enceintes, des personnes âgées, etc.

Dans les réponses que vous avez données, aujourd'hui on voit que vous êtes plus porté à valoriser l'effet de stress des odeurs sur la dimension psychosociale et là, il faut aussi vérifier
2605 en termes épidémiologiques, et on vous a demandé, aujourd'hui, avez-vous des stations de mesure installées auprès d'équipements porcins typiques. Vous avez répondu non.

Et il y a pas non plus, j'imagine, d'étude de type épidémiologique, actuellement en cours ou projetée, sur les effets possibles à long terme sur la santé humaine en termes de santé
2610 publique de ces choses-là.

PAR M. HENRI PRUDHOMME:

Ce qu'on connaît au niveau des études, c'est surtout les effets indésirables, les
2615 problèmes de qualité de vie, d'inconfort et certains effets à la santé qu'on est porté plutôt, peut-être à tort, à attribuer aux effets du stress qui est secondaire au fait de tolérer, endurer des odeurs, et qui dit odeurs nauséabondes dit craintes de la part des gens, et qui dit craintes, bien, tout l'effet d'entraînement que ça peut entraîner.

L'autre problématique qu'on a, c'est que les individus qui vivent à l'extérieur sont exposés
2620 aussi à d'autres facteurs de risque qui pourraient intervenir et jouer un rôle également dans la survenue de certains symptômes.

Exemple, quelles sont leurs propres activités à eux, comme individus, travailleurs,
2625 ménagères, dans quelle sorte d'environnement eux-mêmes se situent; s'ils sont dans un endroit, dans un secteur agricole, eux-mêmes ont peut-être des activités de jardinage, est-ce qu'ils utilisent eux-mêmes des produits de fertilisation, pesticides, etc., est-ce que ce sont des fumeurs, c'est tous ces facteurs-là qu'il faut tenir compte.

Ça fait que c'est plus difficile de faire un lien entre un produit, dans ces cas-là, qu'avec un
2630 travailleur dont on connaît l'exposition. On sait qu'il peut être exposé à un-deux-trois (1-2-3) ou cinq (5) produits, dans un environnement plus ou moins fermé, on est capable de déterminer souvent l'exposition, la concentration, la durée d'exposition, et puis on est capable de voir les

2635 effets à la santé par la suite, en les comparant à des populations qui ne sont pas exposées à ces produits-là mais qui ont des paramètres semblables en termes de sexe, d'âge, etc.

PAR LE COMMISSAIRE BEAUCHAMP:

2640 Est-ce que je dois conclure qu'à votre opinion, actuellement, il est prématuré à la fois d'affirmer un lien et même de mettre en route des études à ce niveau-là.

PAR M. HENRI PRUDHOMME:

2645 Souvent la problématique, au niveau des études épidémiologiques, pour être capable d'en faire ressortir des conclusions qui sont valables, ça demande qu'on ait des populations suffisamment grandes, pour lui donner une certaine puissance, à l'étude, pour être capable d'en tirer des conclusions qui sont transportables, exposables à d'autres situations. Ça aussi, c'est un facteur qui fait que c'est pas facile d'intervenir.

2650 Et c'est sûr qu'un des facteurs qui fait aussi que c'est difficile d'intervenir pour nous, actuellement, il y a toute la question des sous. Ça prend de l'argent pour faire ça, pour faire de bonnes études, et malheureusement...

PAR LE COMMISSAIRE BEAUCHAMP:

2655 Oui, mais là, il y a une différence entre – vous pouvez me dire, c'est très difficile à faire...

PAR M. HENRI PRUDHOMME:

2660 Oui.

PAR LE COMMISSAIRE BEAUCHAMP:

2665 ... mais vous pouvez nous répondre aussi, même si c'est très difficile à faire, on pense que c'est très important de le faire, voyez-vous. Là, c'est ça que j'essaie de voir, l'appréciation que vous, vous avez de ça.

2670 Est-ce que vous calculez qu'il y a là un "concern" de santé et que ce serait intéressant, ce serait important d'avoir des instruments de mesure, éventuellement de la surveillance à long terme.

PAR M. HENRI PRUDHOMME:

2675 Ce serait intéressant, d'autant plus que si, au niveau des données qu'on a, au niveau des statistiques qu'on a, au niveau des fichiers des tumeurs, des mortalités, si on avait des excès de morbidité ou de mortalité dans une région particulière par rapport à la population générale dans

la province, ça deviendrait pertinent, d'autant plus pertinent d'essayer d'expliquer ces différences-là.

2680 **PAR LE COMMISSAIRE BEAUCHAMP:**

Mais là, vous en avez pas.

PAR M. HENRI PRUDHOMME:

2685

Actuellement, non.

Et ça c'est pas, d'après l'étude qui a été faite par le docteur Benoît Gingras, au nom de l'Institut de santé publique, c'est pas des choses qui ont ressorti.

2690

Mais on nie pas que, comme j'ai dit cet après-midi, qu'au niveau de certains types d'individus, qui ont des problèmes particuliers, il y a des gens qui sont hyper résistants, il y a des gens qui sont moins résistants, que certains produits qui émanent puissent avoir des effets à la santé chez certains individus.

2695

Mais de là à être capable de faire un lien direct entre un produit et les effets à la santé, c'est pas facile. On est plus de l'ordre de multiples produits, et il y a probablement plusieurs facteurs, c'est probablement multifactoriel dans certains cas.

2700

L'autre problème qu'on a, c'est que souvent, on a des effets à la santé qui sont non spécifiques. C'est-à-dire que chez des gens, un mal de tête par exemple peut être dû à une migraine, peut être dû à un effet de stress, ça peut être dû à une tumeur qui commence, ça peut être dû à l'effet d'une médication. C'est dans ce sens-là qu'on parle d'effets non spécifiques.

2705

Malheureusement aussi, au niveau de la muqueuse respiratoire, peu importe si l'envahisseur, c'est un produit microbiologique, chimique, que ce soit une poussière, les premiers mécanismes de défense sont souvent les mêmes.

2710

Ça fait qu'on a affaire souvent à des effets à la santé, des signes, des symptômes qui sont souvent non spécifiques, à ce moment-là c'est difficile de faire des liens, aussi.

PAR LA PRÉSIDENTE:

Monsieur Dumais.

2715

PAR LE COMMISSAIRE DUMAIS:

2720

Sur ce thème-là, on parle des impacts sur la santé des gens qui vivent autour des porcheries, on a entendu parler passablement de l'impact ou d'études de l'impact sur la santé des travailleurs qui sont dans les porcheries, mais si on pense à une troisième catégorie, les

familles de producteurs agricoles, les producteurs agricoles eux-mêmes, leur conjoint, leurs enfants, en termes d'exposition je pense que là, on a là une population particulièrement intéressante parce que tant en termes de proximité que de durée, il y a aucune autre population qui est aussi exposée à ce qui se passe autour d'une porcherie que les familles de producteurs.

2725

Est-ce qu'on a des moyens d'avoir des informations, si on a fait des observations de conséquences sur la santé de ce groupe-là, soit ici ou soit ailleurs à travers le monde.

PAR M. HENRI PRUDHOMME:

2730

En tout cas ici, étant donné que c'est une problématique qui est de plus en plus émergente, dans notre mémoire on vous a rappelé qu'il y avait une étude qui était faite sur les gaz de fermentation, c'est certain que pour nous, sur le plan santé au travail, et puis par extension, santé au travail, on inclut aussi la famille immédiate de ces travailleurs-là, on a des préoccupations.

2735

Et puis on en a d'autant plus de préoccupations que maintenant, on parle également de d'autres modes de traitement, et si on s'en va éventuellement vers des modes de traitement avec litière, avec paille, avec copeaux, on va commencer à se poser de sérieuses questions, parce qu'on appréhende que dans ces milieux fermés là, que par effet de fermentation, il y ait émanation davantage de poussières, de spores, d'endotoxines, de mycotoxines, et puis on appréhende qu'éventuellement, il y aura peut-être plus de travailleurs ou d'enfants de travailleurs ou en tout cas, parce que c'est souvent des entreprises familiales, de personnes directement en lien avec l'industrie qui vont se ramasser éventuellement avec soit des problèmes infectieux ou des problèmes inflammatoires aigus et même possiblement des problèmes inflammatoires jusqu'à chroniques. C'est une préoccupation qu'on a également.

2740

2745

Je sais pas si tu veux rajouter quelque chose là-dessus.

2750

PAR M. MICHEL LEGRIS:

J'aimerais juste mentionner qu'en entreprise qu'on a déjà un milieu fermé, et lorsqu'on a trois (3) ou quatre (4) substances chimiques, déjà avec ces trois-quatre (3-4) substances-là, de faire un lien avec un problème de santé d'un travailleur, c'est déjà difficile.

2755

Imaginez avec cent soixante-cinq (165) qui se répandent dans l'air, de faire les liens en tenant compte du milieu ambiant, de l'environnement, de la susceptibilité des gens, de leur milieu de travail, ce qu'ils peuvent faire, leur résidence, tous ces facteurs-là ensemble, là, je le sais pas combien de milliards ça prendrait, d'argent.

2760

Mais je pense personnellement que les priorités sont ailleurs.

2765 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

Merci, madame Gorreta.

2770 **PAR Mme CATHERINE GORRETA:**

Je repars en santé! Merci beaucoup.

2775 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

C'est ce que je vous souhaite, madame.

Et on va prendre une pause-santé, on vous revient dans dix (10) minutes avec les derniers citoyens inscrits au registre.

2780

SÉANCE SUSPENDUE QUELQUES MINUTES

REPRISE DE LA SÉANCE

2785

NORMAND AUDET

PAR LA PRÉSIDENTE:

Alors s'il vous plaît, je vous invite à reprendre place.

2790

J'inviterais monsieur Normand Audet, qui est agriculteur.

2795

Alors je demanderais aussi de garder le silence pendant que les citoyens posent leur question, pendant qu'on écoute la réponse également, parce qu'il y a des gens dans la salle qui sont dérangés par le chuchotement de personnes qui s'interfèrent entre la réponse et leurs oreilles, alors je vous demanderais le plus possible de garder le silence. C'est écho et ça nous revient, c'est difficile parfois de bien entendre ce qui nous est dit.

2800

Alors à vous la parole, monsieur Audet.

PAR M. NORMAND AUDET:

Merci madame la Présidente.

2805

Quand on parle de déforestation, est-il possible d'avoir le bilan depuis les dix (10) dernières années des superficies de coupe et de reboisement, des superficies de développement des zones industrielles et des pertes de superficies pour l'agriculture.

PAR LA PRÉSIDENTE:

2810

Dans la région, monsieur Audet?

PAR M. NORMAND AUDET:

2815

Au Québec.

PAR LA PRÉSIDENTE:

2820

Au Québec. On a déjà posé la question, et la réponse que l'on a eue, c'est qu'il y a un travail qu'on est en train de faire, là, quelques ministères ensemble, pour essayer d'établir clairement la situation, et on n'a pas encore eu ce portrait-là.

2825

Je sais pas si, le ministère de l'Agriculture, vous êtes engagés dans ce processus, je pense, avec le ministère des Ressources naturelles, si je ne m'abuse.

PAR M. DENIS SANFAÇON:

2830 Madame la Présidente, bien que ce soit pas spécifiquement le mandat du ministère, nous, à la Direction chez nous, ce qu'on a voulu savoir, c'est est-ce qu'il était possible, en utilisant les images satellites, de se donner une évaluation relativement juste du phénomène de déboisement dont on entend parler.

2835 Alors je vais présenter, parce qu'on a fait trois (3) régions, c'est-à-dire quatre (4) si on sépare la Montérégie en est et ouest, Centre-du-Québec et Chaudière-Appalaches, je vais présenter dans ces régions-là les résultats qu'on a obtenus en comparant des images satellites 1999, qui étaient les plus récentes que nous avons, avec les feuillets toponymiques du début des années quatre-vingt-dix.

2840 Ce qu'on constate, c'est que l'image satellite ne nous permet pas d'avoir une idée correcte du reboisement puisqu'elle n'est pas, à la précision qu'on avait les images, suffisante pour voir les jeunes pousses. Alors ça, on a un manque de ce côté-là, par cette méthode-là.

2845 Mais on a quand même, c'est assez indicateur, et à ma connaissance, c'est ce qu'il y a de mieux.

PAR LA PRÉSIDENTE:

2850 Mais je sais que le ministère des Ressources naturelles, également, travaille à faire un bilan de ce qui a été déboisé, de ce qui a été reboisé, et puis l'information n'est pas encore parvenue à la Commission.

2855 C'est dans le Bas-Saint-Laurent, dans le Bas-Saint-Laurent on a eu une intervention d'une représentante de – mais c'était pas une problématique là-bas. Ce qu'on a entendu, c'est qu'il y avait pas de problème de déboisement relié à l'agriculture. C'est bien ce qu'elle nous a dit.

2860 Alors peut-être suivre l'évolution de l'information, mais on devrait avoir des données qui vont nous être transmises ultérieurement à cet effet.

PAR M. NORMAND AUDET:

2865 Merci, madame la Présidente.

PAR LA PRÉSIDENTE:

2870 Je veux juste vérifier, si on avait voulu, dans la région, avoir cette information, il y a personne qui peut traiter de la question, dans les personnes-ressources.

Vous avez une deuxième question?

PAR M. NORMAND AUDET:

Une deuxième question, s'il vous plaît, oui.

2875

Je suis agriculteur mais je suis aussi un citoyen, et puis en tant que citoyen, bon, je m'inquiète de la qualité de l'eau au même titre que tous les citoyens qui ne sont pas agriculteurs ici ce soir, mais je suis quand même surpris de voir que les citoyens qui sont pas agriculteurs aient si peu posé de questions au sujet de la pollution qui se fait au lac Nairn.

2880

Ma question est la suivante: y a-t-il un suivi au sujet de la conformité des fosses septiques des résidences autour du lac Nairn. C'est une question que j'enverrais à l'Environnement possiblement.

2885

PAR LA PRÉSIDENTE:

Du lac Nairn?

PAR M. NORMAND AUDET:

2890

Le lac Nairn, à Saint-Aimé-des-Lacs. On a expliqué hier qu'il y avait eu un désastre écologique là l'été passé, il y a eu des milliers de poissons qui en étaient morts.

Je voudrais connaître la situation des fosses septiques, la conformité des fosses septiques des résidences autour du lac Nairn. On avait parlé qu'il y avait deux cent quarante-deux (242) résidences, de mémoire, que le ministère de l'Environnement avait vérifié les neuf (9) producteurs agricoles qui étaient dans le bassin versant, mais j'ai pas eu de commentaires précis par rapport aux résidences autour du lac Nairn.

2895

2900

PAR LA PRÉSIDENTE:

Monsieur Van Oyen.

PAR M. BOB VAN OYEN:

2905

Oui madame la Présidente, alors comme l'indiquait monsieur Lachance hier, et ce que souligne monsieur, le ministère de l'Environnement a inspecté donc les neuf (9) producteurs qui étaient dans ce bassin versant là, et en ce qui concerne le plan d'action qui a été mis de l'avant, notamment avec la municipalité, la municipalité va procéder à la vérification des champs d'épuration et des systèmes septiques des deux cent quarante quelques chalets qui sont autour du lac.

2910

C'est une responsabilité municipale, le règlement Q2R8 sur les résidences isolées.

2915

PAR LA PRÉSIDENTE:

D'accord. Et savez-vous quand cette vérification-là doit s'amorcer? C'est déjà fait?

2920 **PAR M. BOB VAN OYEN:**

C'est débuté cet automne et on attend donc les résultats de cette analyse-là.

PAR M. NORMAND AUDET:

2925

Ça va tu être possible d'avoir les résultats à la Commission?

PAR M. BOB VAN OYEN:

2930

C'est la municipalité, madame la Présidente, qui est détentrice de ces résultats.

PAR LA PRÉSIDENTE:

D'accord.

2935

PAR M. NORMAND AUDET:

Ça concerne la pollution quand même dans nos campagnes.

2940 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

Mais c'est la municipalité qui détient l'information, donc c'est à elle qu'on doit la demander.

2945 **PAR M. NORMAND AUDET:**

C'est tu possible de le faire?

PAR LA PRÉSIDENTE:

2950

On va essayer de l'avoir.

PAR M. HENRI PRUDHOMME:

2955

Madame la Présidente, si on peut ajouter quelque chose, c'est qu'on a eu une rencontre, au niveau de la Santé publique, avec la municipalité, à la fin de l'automne, et on nous avait dit qu'à ce moment-là, ils avaient effectué une partie de l'étude, mais que le reste, à cause de l'hiver, ne pouvait pas être terminé actuellement et que ça irait beaucoup plus à la fin du printemps avant d'avoir terminé l'évaluation et d'avoir des résultats finaux à ce moment-là.

2960 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

Mais de toute façon, la Commission finit ses travaux en septembre de l'année prochaine, nous reviendrons dans la région pour entendre les mémoires, habituellement les municipalités et les MRC déposent des mémoires à la Commission, et si jamais la demande n'était pas faite
2965 quant au dépôt de ces renseignements préalablement à ce que nous entendions peut-être cette municipalité, en tout cas on va se charger d'avoir cette information, pour avoir une image complète de la situation.

PAR M. NORMAND AUDET:
2970

Merci.

PAR LA PRÉSIDENTE:
2975

Merci monsieur Audet.

2980 **PIERRE LATERRIÈRE**

PAR LA PRÉSIDENTE:
Monsieur Pierre Laterrière, Coalition citoyenne.

2985 **PAR M. PIERRE LATERRIÈRE:**
Bonsoir.

Alors je reviens à mon dada préféré, la porcherie de Clermont. Je la lâcherai pas parce
2990 que! Au mois d'avril, on a adressé des plaintes au ministère de l'Environnement, eux autres étaient déjà sur le dossier depuis le mois de novembre puis peut-être bien avant, et on a remis au ministère de l'Environnement toute cette série de photos là, ils les ont eues, le ministre en a eu une copie.

2995 Il y avait toutes sortes d'infractions là-dedans! Par exemple des fosses qui débordaient puis qui s'en allaient dans le réseau pluvial. Il y avait des cochons morts qui flottaient dans la fosse à purin, une photographie de cochons, ici.

Il y avait la fosse qui était sur le point de déborder, hier on a su que ça a été pompé. Il y
3000 a eu de l'épandage illégal qui s'était fait là l'automne précédent. Il y avait plusieurs tuyaux de la préfosse qui coulaient, qui étaient défoncés. Il y avait des cochons morts dans la porcherie à travers les cochons vivants. Il y avait une carcasse de vache en décomposition dans la porcherie. On a les photographies ici!

3005 Il y avait eu du vidage de purin dans la fosse alors qu'il y avait de la glace sur la fosse. Il y avait des fissures dans le plancher, ça a été photographié, donc le plancher de la porcherie était pas étanche. Il y avait du purin qui était répandu tout le tour de la porcherie.

3010 C'est tout ça, ici, c'est tout ça sur les photos, et le ministère de l'Environnement les ont, qu'ils viennent pas me dire qu'ils les ont pas. Etc., etc.!

PAR LA PRÉSIDENTE:

Donc votre question?

3015 **PAR M. PIERRE LATERRIÈRE:**

Alors la question, c'est que moi, je voudrais savoir, les infractions que le ministère de l'Environnement a posées, quelles infractions qu'il a données.

3020 Avec tout, moi, ce que je viens de vous signaler, là, bien, il y a eu des infractions. Ah puis, il faut dire une chose aussi, là-dedans on a essayé de savoir qui serait le maître d'oeuvre.

3025 Société protectrice des animaux est intervenue, parce les animaux, écoute un peu, tu gardes pas ça à travers d'un état de même; c'est pas nous autres, c'est la municipalité. La municipalité, c'est pas nous autres, c'est la Direction de la santé. La Santé, c'est pas nous autres, c'est l'Agriculture. L'Agriculture, pas nous autres, c'est l'Environnement. Et puis là, ça fait un cercle là-dedans.

3030 Finalement, on s'est adressé à l'Environnement puis bon, il y a eu des plaintes, mais quelle est la nature des plaintes et puis où en sont rendues les plaintes, mais quelle sorte de plaintes. Moi, je veux pas savoir s'il y a eu une plainte parce qu'il y avait pas de lumière électrique, là.

3035 En fonction de tout ce que je viens d'énumérer, est-ce que chaque plainte a été couverte et puis où on en est rendu là-dedans.

PAR LA PRÉSIDENTE:

3040 La nature des plaintes, vous la connaissez puisque vous venez de nous en faire état.

PAR M. PIERRE LATERRIÈRE:

3045 La nature des infractions, excusez-moi.

PAR LA PRÉSIDENTE:

3050 D'accord.

PAR M. PIERRE LATERRIÈRE:

3055 Parce qu'on s'est plaint de, mais quelle infraction qui a été signifiée, et puis comment ça va prendre de temps à régler, tout ça.

PAR LA PRÉSIDENTE:

3060 Monsieur Van Oyen.

PAR M. BOB VAN OYEN:

3065 Oui madame la Présidente. Alors nous avons parlé un peu de ce dossier-là cet après-midi et hier, notamment concernant les actions du ministère à la fin de l'hiver passé, donc à la fin 2001.

3070 Ce que monsieur souligne, c'est ce qui s'est passé en fait précédemment, c'est-à-dire à l'automne 2001. Alors le 30 août 2001, la Ville de Clermont a demandé en fait une rencontre avec les représentants du ministère de l'Environnement et du MAPAQ; comme monsieur le soulignait, c'est un cas extrêmement compliqué qui touchait à la fois la Société protectrice des animaux, la municipalité, le MAPAQ, l'Environnement, etc., et comme je vous disais aussi, comme je disais à la Commission cet après-midi, c'est un cas assez difficile dans le sens que la personne en question est une personne qui, à cause de son âge, a de la difficulté à gérer adéquatement, je pense, les choses.

3075 Alors à la suite de l'inspection que nous avons faite, on a délivré un avis d'infraction sur deux (2) éléments, l'absence du plan de fertilisation et aussi ne pas avoir procédé à l'épandage du lisier avant l'automne, donc s'était mis dans une situation où il pouvait y avoir débordement.

3080 On a sommé évidemment le propriétaire au mois de novembre 2001 d'apporter les correctifs pour donc faire un plan de fertilisation et de procéder à l'épandage, en fait dans ce cas-ci, c'était plus de procéder au vidage étant donné qu'on avait déjà dépassé le 1^{er} octobre, et on n'a pas eu de réponse satisfaisante à notre intervention, d'où le reste des interventions.

3085 On a continué de suivre ce dossier-là et au mois de février, à ce moment-là, après avoir sommé la personne de procéder au moins au vidage partiel de sa fosse, c'est là qu'on a parlé, donc on a procédé au vidage de fosse et donc l'entreposage temporaire de ce purin-là, de ce lisier-là.

3090 Alors actuellement, le dossier est aux enquêtes, donc depuis le mois de – ça a été envoyé au mois de décembre aux enquêtes...

PAR LA PRÉSIDENTE:

Au mois de décembre 2001?

3095

PAR M. BOB VAN OYEN:

2001. Alors c'est présentement en enquête, la preuve est en train de se faire établir, et sur la base du rapport d'enquête, on verra s'il y a suffisamment de preuves, de preuves sur lesquelles on peut se baser pour envoyer ça en poursuite, à la Direction des affaires juridiques.

3100

PAR LA PRÉSIDENTE:

Par rapport aux autres éléments de l'état de la situation qui ont été exprimés par monsieur Laterrière, votre ministère n'avait pas à intervenir par rapport par exemple aux carcasses qui flottaient dans la fosse à purin, ou les fissures qu'on a observées dans le sol, des tuyaux en fait qui fuyaient, là, vous n'aviez pas à intervenir à cet effet-là?

3105

PAR M. BOB VAN OYEN:

La question de la salubrité, notamment donc les cochons morts qui pouvaient être dans la porcherie ou monsieur parlait d'une vache en décomposition, etc., les questions de salubrité ne relèvent pas du ministère de l'Environnement.

3110

PAR LA PRÉSIDENTE:

Ça relève de qui?

3115

PAR M. BOB VAN OYEN:

Ça relève des municipalités, donc application des municipalités.

3120

Par ailleurs, évidemment, les fissures qu'il peut y avoir dans des fosses, donc toute la question d'étanchéité des fosses et des préfosse, évidemment ça relève du ministère de l'Environnement.

3125

Je ne peux pas, je n'ai pas le dossier d'enquête ou le dossier d'inspection dans les mains, donc je peux pas vous dire s'il y a d'autres choses qui ont été constatées et-ou corrigées, mais je sais que les deux (2) éléments sur lesquels l'enquête est en train de se faire, c'est notamment l'absence de plan de fertilisation et ne pas avoir procédé au vidage ou à l'épandage avant le 1^{er} octobre.

3130

PAR LA PRÉSIDENTE:

Monsieur Dumais.

3135

PAR LE COMMISSAIRE DUMAIS:

3140 Dans un cas comme celui-là, où vous-même vous dites, manifestement il est pas évident que cette personne-là est apte à gérer une exploitation comme celle-là, est-ce que vous avez le pouvoir de mettre fin au certificat d'autorisation.

PAR M. BOB VAN OYEN:

3145 Madame la Présidente, je voudrais peut-être apporter un petit correctif, je n'ai pas parlé de l'aptitude de monsieur à gérer son établissement; j'ai dit, en raison de son âge, qu'il semblait avoir des difficultés. Je pense que je tiens à amener la nuance, j'ai pas la formation pour juger de l'aptitude.

3150 Évidemment, les interventions du ministère se font en gradation. Alors dans un premier temps, on demande à la personne de se conformer. Dans un deuxième temps, on va un peu plus loin et on va aux enquêtes et on peut poursuivre par après.

3155 Maintenant, si la personne se conforme à ce qu'on a demandé, et dans ce cas-ci, ça a été fait, comme je le soulignais, monsieur a déposé son plan de fertilisation, a vidé sa fosse et l'a fait épandre selon les règles de l'art, ça ne nous empêchera pas de continuer dans l'enquête et voir s'il y a lieu d'avoir des poursuites, mais une fois que monsieur est conforme, à ce moment-là, les interventions du ministère vont cesser, à moins qu'il y ait d'autres infractions.

PAR LE COMMISSAIRE DUMAIS:

3160 Oui, mais est-ce qu'il pourrait arriver des cas où vous procédez à terminer un certificat d'autorisation, à enlever, à révoquer un certificat d'autorisation?

PAR M. BOB VAN OYEN:

3165 Il y a des cas d'injonction, madame la Présidente, où on demande une injonction pour que la production cesse. On demande à la Cour de cesser la production, donc il peut y avoir une ordonnance du ministre et ensuite une injonction de la Cour pour arrêter.

3170 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

Monsieur Beauchamp.

PAR LE COMMISSAIRE BEAUCHAMP:

3175 Vous avez bien dit que le dossier a été remis aux enquêtes en décembre 2001.

3180 **PAR M. BOB VAN OYEN:**

C'est bien ça, madame la Présidente.

3185 **PAR LE COMMISSAIRE BEAUCHAMP:**

Et ça prend un an avant que l'enquête soit terminée?

PAR M. BOB VAN OYEN:

3190 Ça peut prendre jusqu'à un an avant que l'enquête soit terminée, tout dépendant du nombre d'enquêtes qui sont soumises à l'enquêteur en question, et des priorités d'enquête.

PAR LE COMMISSAIRE BEAUCHAMP:

3195 Parce qu'il y a un enquêteur au ministère de l'Environnement?

PAR M. BOB VAN OYEN:

3200 Non, il y a un enquêteur à la Direction de la Capitale-Nationale, il y a un enquêteur qui est là. Il y a des enquêteurs qui sont aussi au centre, c'est-à-dire donc c'est des enquêteurs, si on peut dire, qui vont venir donner un coup de main à leur collègue en région.

3205 Et il y a des priorités qui sont établies au niveau des régions, notamment dans la région Québec et Chaudières-Appalaches, j'ai utilisé beaucoup l'enquêteur de la Capitale-Nationale aussi pour les enquêtes en cheptels illégaux dans Chaudières-Appalaches, parce qu'on avait ce programme ciblé là.

PAR LE COMMISSAIRE BEAUCHAMP:

3210 Et avant qu'il y ait une poursuite, il faut qu'il y ait d'abord l'enquête?

PAR M. BOB VAN OYEN:

3215 L'enquête sert à établir la preuve; oui, il faut qu'il y ait une enquête.

PAR LE COMMISSAIRE BEAUCHAMP:

3220 OK. À propos du cadavre de porc, d'une carcasse de porc dans le purin, il me semble qu'au tout début de l'audience, on avait posé cette question-là et on nous avait dit que c'était illégal de jeter une carcasse d'animal dans la fosse à purin.

PAR M. BOB VAN OYEN:

3225

On me dit dans l'ancien règlement, en effet, c'était un entreposage illégal.

PAR LE COMMISSAIRE BEAUCHAMP:

3230

C'est interdit?

PAR M. BOB VAN OYEN:

3235

C'est interdit.

PAR LE COMMISSAIRE BEAUCHAMP:

3240

Est-ce que vous l'avez constaté quand vous êtes allé chez le monsieur? Parce que possible que vous avez pas fait enquête et que vous, vous l'avez pas constaté, mais est-ce que vous l'avez constaté?

PAR M. BOB VAN OYEN:

3245

Dans ce cas-ci, on me dit qu'on l'a constaté mais que la carcasse a été récupérée et on en a disposé.

PAR LE COMMISSAIRE BEAUCHAMP:

3250

Et donc, vous avez pas décidé de mettre ça dans les chefs d'accusation.

PAR M. BOB VAN OYEN:

3255

Dans ce cas-ci, c'est relativement mineur comme infraction, d'autant plus que ça a été immédiatement, quand ça a été constaté, ça a été corrigé.

PAR LE COMMISSAIRE BEAUCHAMP:

C'est bien.

3260

PAR LA PRÉSIDENTE:

Qui est responsable de récupérer les carcasses ou les animaux morts?

3265

PAR M. BOB VAN OYEN:

3270 C'est sûr, une carcasse peut être enfouie et ça, c'est une réglementation du MAPAQ, et évidemment, il y a Alex Couture, l'équarrissage, qui se fait aussi.

Dans ce cas-ci, je peux pas vous dire qu'est-ce qui a été fait avec cette carcasse-là.

PAR LA PRÉSIDENTE:

3275

C'est à la charge du producteur?

PAR M. BOB VAN OYEN:

3280

C'est à la charge du producteur, en effet.

PAR LA PRÉSIDENTE:

3285

Merci.

Monsieur Laterrière, vous avez une deuxième question?

PAR M. PIERRE LATERRIÈRE:

3290

Bien, simplement un commentaire sur ça, c'est que l'enquête, ils ont commencé l'enquête en décembre 2001 mais c'était démarré bien avant, les analyses et puis – parce que si je comprends bien, ils ont des gens qui vont sur place et puis après ça, là, c'est des enquêteurs.

3295

Alors avant que l'enquêteur embarque dans le dossier, ça a pris un six-sept (6-7) mois. L'enquêteur est sur le dossier...

PAR LE COMMISSAIRE BEAUCHAMP:

3300

Non, non, entendons-nous, il y a eu une rencontre avec la municipalité de Clermont le 30 août 2001 et en décembre 2001, ça a été consacré.

PAR M. PIERRE LATERRIÈRE:

3305

Bien moi, je trouve bizarre que ça prenne un an faire une enquête, quand ils ont toute la preuve.

3310

PAR LE COMMISSAIRE BEAUCHAMP:

3315 Non, non, votre preuve est pas bonne; il faut qu'eux puissent faire leur preuve. C'est pas vous qui allez au tribunal, c'est eux. Alors eux doivent établir la preuve selon les meilleures formes juridiques qui soient.

Ils sont pas "surstaffés" du côté des enquêteurs, ils en ont un. On prend acte de ça.

PAR M. PIERRE LATERRIÈRE:

3320 Mais lorsqu'on nous disait, à Québec, lorsque le rapport d'enquête part et il va aux Services juridiques, que ça prend un an et demi (1 ½) avant que l'infraction soit signifiée, ça commence à faire long, très long. C'est intolérable.

3325 Moi en tout cas, quand je prends un billet de circulation, ça va plus vite que ça, et puis ça prend pas trois (3) ans.

3330 Et puis parallèlement, dans une sablière, on fait un feu, et ça je leur ai dit, on fait un feu, on brûlait une vieille cabane et puis là, tu vois l'Urgence environnement qui arrive avec les "flashes" et tout, et que là il dit, tu éteins ça, et tu te fais sacrer un ticket de sept cents piastres (700 \$). Mais ça, c'est le même ministère. Ça, ça va bien.

Mais quand il s'agit de l'agricole, c'est moins vite. En tout cas.

3335 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

C'est un commentaire de votre part.

PAR M. PIERRE LATERRIÈRE:

3340 Toujours dans la même veine, on a signalé...

PAR LA PRÉSIDENTE:

3345 Et c'est votre deuxième question. Je les calcule!

PAR M. PIERRE LATERRIÈRE:

3350 C'est ma deuxième question, oui.

PAR LA PRÉSIDENTE:

Mais je sais que c'est pas votre dernière, alors c'est pour ça que je me permets de les calculer.

3355 **PAR M. PIERRE LATERRIÈRE:**

On a parlé l'autre jour d'épandage qui s'est fait après le mois, après le 1^{er} octobre, en tout cas vers le 23 octobre, personnellement, j'ai porté plainte. Cherchez pas, le monde, moi j'en fais des plaintes, je me gêne pas. Quand je porte plainte, les amis de l'Environnement, dites-le que
3360 c'est moi qui a porté plainte, on va vous délivrer de ça!

Ça fait deux (2) fois qu'il y avait de l'épandage, on porte plainte, et puis monsieur Nadeau, ici en arrière, nous dit, c'est pas grave; on cherche surtout à accompagner puis à faire comprendre à la personne qu'il faut pas qu'il fasse ça. Puis c'était pas grave, c'était seulement
3365 un (1) ou deux (2) voyages. J'ai dit, non, c'était pas rien qu'un (1) ou deux (2) voyages, on a plusieurs témoins qui ont vu que c'était plusieurs voyages.

Et puis il semble qu'on n'est pas désireux, qu'il y a pas un désir de mettre en force la loi et de la faire appliquer.
3370

Et puis moi, je me demande, ça achève tu ces mesures d'accompagnement là et puis quand c'est qu'on va se décider de la faire appliquer, la loi, une fois pour toutes. Ça, c'est la question que je pose parce que je suis maudiquement tanné de me faire dire, ah bien, on va donner une chance, puis on va donner une chance, puis on va donner une chance!
3375

Monsieur Nadeau, du ministère, m'a dit, il dit, on pouvait pas aller voir le témoin parce que, il dit, on avait un "truck", un camion lettré et puis si on avait été voir le témoin, ça aurait permis de penser qu'il pouvait témoigner. En tout cas, tu sais, je veux dire, moi, des affaires de même, j'accepte pas ça.
3380

PAR LA PRÉSIDENTE:

Vous voulez savoir à combien de chances a droit un producteur quand il est pris en défaut.
3385

PAR M. PIERRE LATERRIÈRE:

C'est ça, c'est ça.

3390 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

Monsieur Van Oyen.

PAR M. BOB VAN OYEN:

3395 Madame la Présidente, dans le cas de l'épandage après le 1^{er} octobre, nous avons cette année, avec la nouvelle réglementation en vigueur, procédé, lorsqu'il y avait eu plainte

d'épandage après le 1^{er} octobre, procédé à des inspections et parlé aux producteurs pour leur rappeler les règles en vigueur.

3400

Notamment, une des règles en vigueur, c'est si – normalement, après le 1^{er} octobre, il y a pas d'épandage, sauf si l'agronome le propose, et c'est exceptionnel.

3405

Alors on rappelle les règles à ce niveau-là au producteur et on lui indique que dès l'année prochaine, ça ne sera plus du tout toléré. Dans ce sens-là, oui, c'est un accompagnement qu'on fait au niveau du producteur.

3410

Cependant, je pense qu'il faut absolument être très clair, accompagnement n'égal pas laisser faire, et lorsqu'on constate une infraction, même si on est là pour informer le producteur, si les conséquences de cette infraction-là, du point de vue environnemental, sont sérieuses, on procède à une enquête et éventuellement à des poursuites.

3415

Donc je pense que c'est très important de souligner qu'accompagnement, c'est loin d'être laisser faire.

PAR LA PRÉSIDENTE:

3420

Mais dans un cas comme celui-là, d'un épandage qui se fait au-delà de la date permise, vous ne laissez qu'une chance au producteur. L'année suivante, à moins que l'agronome ait recommandé une application après le 1^{er} octobre, s'il est pris à épandre après le 1^{er} octobre, vous allez sévir.

PAR M. BOB VAN OYEN:

3425

Tout à fait, tout à fait. Dans ce cas-ci, si le producteur a été averti, parce qu'évidemment, on garde des traces de toutes nos interventions, si le producteur a été averti et qu'il récidive en toute connaissance de cause, à ce moment-là, oui.

PAR LA PRÉSIDENTE:

3430

Et à quelle amende est-il soumis?

PAR M. BOB VAN OYEN:

3435

C'est le juge qui en décide. Il faudrait voir les minimums et maximums; on va juste vérifier.

3440

PAR M. PIERRE FORTIN:

3445 S'il s'agit d'une personne physique, il s'agit d'une amende de deux mille (2000 \$) à vingt mille (20 000 \$) pour une première infraction, et de cinq mille (5000 \$) à cinquante mille (50 000 \$) pour toute infraction subséquente.

3450 S'il s'agit d'une personne morale, d'une amende de deux (2000 \$) à cent cinquante mille (150 000 \$) pour une première infraction, et de cinq (5000 \$) à cinq cent mille (500 000 \$) pour toute infraction subséquente.

PAR LA PRÉSIDENTE:

3455 D'accord.

Voilà, merci!

PAR M. PIERRE LATERRIÈRE:

3460 Parce qu'il faudrait pas généraliser, on peut pas dire que tous les agriculteurs – il y a deux-trois (2-3) récidivistes qu'il faudrait qu'ils soient mis au pas puis ça presse. La balance, ça se comporte bien.

PAR LA PRÉSIDENTE:

3465 Merci monsieur Laterrière.

3470 **GILLES TARDIF**

PAR LA PRÉSIDENTE:

3475 Monsieur Gilles Tardif, de Coalition citoyenne.

PAR M. GILLES TARDIF:

3480 Madame, messieurs, une petite parenthèse, deux (2) secondes, sur les pertes de valeur de propriétés avoisinantes en Alberta. Le Municipal Government – pardonnez mon anglais – Property Tax Appeal Board a établi qu'une propriété située à moins de trois point deux kilomètres (3,2 km) d'une mégaporcherie perd la moitié de sa valeur et qu'à moins de cinq point six kilomètres (5,6 km), elle en perd vingt-cinq pour cent (25 \$). Fermons la parenthèse!

3485 Ma question, on va revenir, si vous le voulez bien, à l'année 2000, au niveau de l'assurance stabilisation qu'on a parlé tantôt, où le revenu stabilisé au niveau de la truie a été

3490 établi à mille cinquante et un dollars et quarante-quatre sous (1051,44 \$), à raison de dix-huit (18) porcelets par truie, ce qui amène le revenu stabilisé à porcelet à cinquante-huit et cinquante et une (58,51 \$), et le prix du marché était de cinquante-quatre et quatre-vingt-dix-neuf (54,99 \$), ce qui faisait une différence de trois et cinquante-deux (3,52 \$), donc soixante-trois et vingt-quatre (63,24 \$) qui a été compensé par truie. Ces chiffres-là sont exacts, vous pouvez les vérifier, ils viennent de chez vous.

PAR LA PRÉSIDENTE:

3495 C'est exact, monsieur Robitaille?

PAR M. CLAUDE ROBITAILLE:

3500 C'est les chiffres qu'on retrouve sur les tableaux qui apparaissent sur notre site Internet.

PAR M. GILLES TARDIF:

3505 Voilà. Selon les résultats du groupe AGREB de 2001, de la Coopérative fédérée, la moyenne de porcelets produits par truie a été établie à vingt-deux point onze (22,11) avec des pointes de vingt-cinq point quatre-vingt-quatre (25,84) porcelets par truie, sur un éventail de cinquante-cinq mille (55 000) truies.

3510 Selon une étude de la Fédération des producteurs de porcs du Québec, sur vingt (20) entreprises indépendantes spécialisées, cent quatre-vingt-dix-huit (198) truies, trois mille cent trente-six (3136) porcs en production, le taux de productivité par truie était de quinze point quatre-vingt-trois (15,83) porcelets par truie.

Ce type de ferme représente à peu près vingt pour cent (20 %) du total de production.

3515 Dans un premier cas, si on aurait établi, si on aurait utilisé le facteur diviseur de dix-huit (18) porcelets, on l'aurait remplacé par celui de vingt-deux (22), il n'y aurait pas eu de compensation pour cette année-là.

3520 Dans l'autre cas, de la Fédération, des petites entreprises, si on aurait utilisé le facteur diviseur de seize (16) porcelets par truie, l'indemnité aurait été de cent soixante et onze et soixante-huit (171,68 \$).

3525 Dans un premier cas, elle n'aurait pas été nécessaire et dans l'autre, elle n'était pas suffisante. Comment se fait-il – et puis ça pourrait peut-être expliquer la précarité des petites entreprises agricoles porcines dans cette situation-là, deux (2) poids deux (2) mesures.

Est-ce qu'on peut m'expliquer pourquoi que ce chiffre-là ne correspond pas tout à fait à la réalité, le facteur diviseur de dix-huit (18) porcelets par truie.

3530 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

Monsieur Robitaille.

3535 **PAR M. CLAUDE ROBITAILLE:**

Madame la Présidente, alors les chiffres qui ont été énoncés sont des chiffres qui composent ce qu'on appelle l'analyse du modèle de coût de production. C'est des modèles qui sont établis suite à des enquêtes, qui donnent des paramètres pour une certaine catégorie d'entreprises, et qui sont révisés périodiquement, les modèles ne sont pas révisés annuellement.

3540

Et actuellement, au moment où on se parle, le GRÉPA, le Groupe de recherche et d'économie en politique agricole, est à revoir le modèle de coût de production dans le porcelet et le porc à l'engrais. Ce mandat-là a été confié par le Centre d'étude sur les coûts de production en agriculture que La Financière a mis en place, qui est tripartite.

3545

Et le travail de suivi est fait par le ministère de l'Agriculture du Québec, au niveau de la révision du modèle de porc-porcelet.

3550 Alors j'ai pas la date de la dernière révision, je sais pas si – alors le dernier coût de production, le dernier modèle avait été révisé en 97-98, et là, on est en train de faire la révision du modèle.

PAR LA PRÉSIDENTE:

3555 Et dans le modèle donc, vous considérez combien de porcelets par truie?

PAR M. CLAUDE ROBITAILLE:

3560 Dans le modèle actuel qui est actuellement en vigueur, c'est dix-huit (18) mais là, l'étude qui est en cours va nous donner probablement de nouveaux paramètres.

3565 Je vous dirai que ce qui est comme indicateur, dans les fermes qui vont être enquêtées par le GRÉPA, on parle d'unités de cent quarante (140) à six cents (600) truies, pour bâtir finalement les différents paramètres, et puis ce qui est des porcs à l'engrais, on parle d'unités de deux mille sept cents (2700) porcs produits par année à douze mille (12 000) porcs produits par année.

3570 Donc c'est vraiment à l'intérieur de ces catégories d'entreprises là qui vont être enquêtées par le GRÉPA, sous supervision du ministère de l'Agriculture, qui devraient nous donner les nouveaux paramètres du coût de production, qui sera en vigueur probablement au cours de la prochaine année, c'est-à-dire 2003-2004.

3575 Mais si on voulait un peu plus de précision sur toute la démarche du coût de production, je suis pas la ressource spécialisée là-dedans, il y a sûrement quelqu'un, je sais pas ce soir ou dans une prochaine session, on pourrait élaborer davantage sur comment est bâti le coût de production et où on est allé chercher toutes les banques d'informations.

PAR LA PRÉSIDENTE:

3580 On pourrait le faire, je sais pas si c'est cette semaine, si c'est la semaine prochaine, il faudrait avoir la bonne personne pour faire...

PAR M. CLAUDE ROBITAILLE:

3585 Oui, je vais vérifier pour m'assurer qu'on ait la personne qui soit en mesure de bien répondre à toutes les questions de la Commission sur le sujet.

PAR LA PRÉSIDENTE:

3590 D'accord, merci.

PAR M. GILLES TARDIF:

3595 Il y a un élément extrêmement important dans ce facteur-là, c'est-à-dire que plus que l'entreprise est grosse, plus son coût de production est bas et puis son efficacité est grande vu les moyens qu'elle dispose.

3600 Donc le modèle qu'on utilise présentement pour indemniser ces gens-là est basé sur des petites entreprises, de deux cents (200) truies en production, et non sur des entreprises qui en ont cinquante mille (50 000). Il y a toujours bien une limite, à un moment donné. Voilà!

3605 Ma deuxième question, j'en ai une deuxième, j'aimerais revenir à l'année 98. J'aimerais qu'on me dise comment il se fait qu'en 97, on avait stabilisé cinq point sept millions (5,7 M) de porcs et en 98, on en avait stabilisé quatre point neuf millions (4,9 M).

PAR LA PRÉSIDENTE:

La première donnée, c'est 97, monsieur Tardif?

3610 **PAR M. GILLES TARDIF:**

97, cinq point sept millions (5,7 M) et en 98, quatre point neuf (4,9 M). Et en 99, six point cinq (6,5 M).

3615

PAR M. CLAUDE ROBITAILLE:

3620 C'est qu'il y a eu un changement d'année de régime et l'année où il y a eu moins de porcs, c'est une période de neuf (9) mois comparativement aux autres années où on avait douze (12) mois. C'est tout simplement ça qui explique l'écart.

PAR LA PRÉSIDENTE:

3625 Donc en 98, c'était neuf (9) mois.

PAR M. CLAUDE ROBITAILLE:

3630 Neuf (9) mois, c'est ça. Parce qu'il y a eu un changement d'année de régime, là.

PAR LA PRÉSIDENTE:

C'est que votre organisme a changé de...

3635 **PAR M. CLAUDE ROBITAILLE:**

Oui, il y a eu une décision de changer les dates de fin de régime, parce que les cycles de régime sont pas les mêmes pour différents programmes, et on a ramené au cycle qu'on connaît actuellement, c'est-à-dire du 31 mars au...

3640

PAR LA PRÉSIDENTE:

Est-ce que ça veut dire que l'année précédente, vous aviez quinze (15) mois ou...

3645 **PAR M. CLAUDE ROBITAILLE:**

Non, pas du tout. C'est qu'il y a eu une année de neuf (9) mois pour faire les ajustements. C'est ce qu'on me souffle comme réponse.

3650 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

C'est bien.

PAR M. GILLES TARDIF:

3655

Donc si en l'année 98, on a versé trois cents millions (300 M\$) d'indemnité au niveau, si on extrapole sur douze (12) mois, on n'est plus à trois cents millions (300 M\$) mais on est au-delà de quatre cents millions (400 M\$).

3660 Parce que les chiffres qui ont été apportés en 98 à la Commission à Montréal, on parlait de trois cents millions (300 M\$). La réalité, c'est pas ça.

PAR LA PRÉSIDENTE:

3665 Les compensations qui avaient été versées.

PAR M. GILLES TARDIF:

3670 La réalité, si on la met sur douze (12) mois, elle est beaucoup plus grande que ça, et puis elle serait aux alentours de quatre cent treize millions (413 M\$). Et ça, c'est seulement qu'au niveau des programmes porcs, on oublie toujours, à chaque fois, les programmes céréales qui soutiennent aussi la production, parce qu'on stabilise des céréales que consomment ces animaux-là.

3675 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

Attendez un petit peu, on va aller vérifier cette information-là auprès de La Financière agricole.

3680 **PAR M. CLAUDE ROBITAILLE:**

Excusez-moi, j'ai pas compris la dernière partie de l'intervention, pendant que mon collègue me donnait certaines informations.

3685 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

En fait, monsieur Tardif disait qu'on oubliait aussi toujours, en plus – il fait une équation, là, par rapport...

3690 **PAR M. CLAUDE ROBITAILLE:**

OK, par rapport aux céréales, toute céréale produite et qui bénéficie des programmes d'assurance stabilisation.

3695 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

C'est ça, et il revient avec les céréales en disant qu'on ne stabilise pas, on ne tient pas compte également des compensations qui sont versées dans le cadre des programmes de stabilisation des céréales.

3700

Mais est-ce qu'on peut vérifier le premier point, là.

PAR M. CLAUDE ROBITAILLE:

3705

Les montants?

PAR LA PRÉSIDENTE:

3710

Oui.

PAR M. CLAUDE ROBITAILLE:

3715

En fait l'année 98, c'est pour effectivement une période de trois (3) trimestres, donc neuf (9) mois, on a versé, dans le cadre du programme porcs à l'engrais, c'est ça, deux cent un millions (201 M\$), c'est-à-dire quarante et cinquante-neuf (40,59 \$) par porc, en termes de compensation, et on a versé cent neuf millions (109 \$) dans le programme porcelets, pour la même période de neuf (9) mois, c'est-à-dire trois (3) trimestres.

3720

PAR LA PRÉSIDENTE:

Donc est-ce qu'on peut faire la règle de trois (3) et dire que si on avait versé sur douze (12) mois, on se retrouverait avec en fait un quart de plus, vingt-cinq pour cent (25 %) de plus?

3725

PAR M. CLAUDE ROBITAILLE:

Bien en fait, il faudrait prendre trois (3) mois additionnels sur l'année suivante ou l'année précédente, là. C'est tant par porc mis en marché, ça fait que ça dépend quand les porcs ont été – dans le fond, c'est que la compensation...

3730

PAR LE COMMISSAIRE DUMAIS:

3735

Est-ce qu'il ne faudrait pas vérifier quel était le prix du porc dans les trois (3) mois antérieurs ou les trois (3) mois ultérieurs? Est-ce que ce n'est pas un peu plus complexe que de faire simplement une règle de trois (3).

PAR M. CLAUDE ROBITAILLE:

3740

Oui, effectivement, écoutez, si on prend la période suivante, c'est-à-dire 99, une période de douze (12) mois, alors la compensation des programmes par truie a été de deux cent vingt-sept (227 \$) comparativement à trois cent quatre-vingt-dix (390 \$); et l'année précédente, on était à cent onze (111 \$).

3745

Ça dépend où on prend le trois (3) mois additionnel, on le prend tu avant ou après. Et c'est des montants qui sont moindres.

Alors que dans le porc à l'engrais, quand on prend les données de 97, à ce moment-là on était à trois et vingt-huit (3,28 \$), on a été à quarante et cinquante-neuf (40,59 \$) en 98 pour notre période de trois (3) trimestres, et de cinq et vingt et une (5,21 \$) pour l'année suivante.

3750

C'est donc dire que 98 a été une année évidemment très importante en termes de compensation mais effectivement, si on veut faire un calcul sur une moyenne de douze (12) mois, bien, quand on regarde les données avant et les données après, bien là, ça vient abaisser la moyenne.

3755

Donc la règle de trois (3) n'est pas...

PAR LA PRÉSIDENTE:

3760

C'est par rapport au prix moyen du marché pendant une année?

PAR M. CLAUDE ROBITAILLE:

C'est toujours la question des prix moyens du marché dans une année.

3765

PAR LA PRÉSIDENTE:

Donc ça a une influence sur le calcul; c'est pas une règle de trois (3) simple.

3770

PAR M. CLAUDE ROBITAILLE:

Si on faisait douze (12) mois, c'est pas nécessairement une règle de trois (3).

PAR LA PRÉSIDENTE:

3775

D'accord.

PAR M. GILLES TARDIF:

3780

Précision importante, le prix du marché est basé sur le prix américain, si je me trompe pas?

PAR M. CLAUDE ROBITAILLE:

3785

Bien, le prix du marché, c'est suite à une enquête auprès des producteurs, en fait c'est le prix compilé lors des enchères électroniques par le système de canal unique de mise en marché.

PAR LA PRÉSIDENTE:

3790

Merci.

Merci monsieur Tardif.

PAR M. GILLES TARDIF:

3795 Une allocation de transition aussi a été...

PAR LA PRÉSIDENTE:

3800 Monsieur Tardif, monsieur Tardif, votre question est terminée! Vous aurez l'occasion de les poser, vos questions.

VITAL GAGNON

3805

PAR LA PRÉSIDENTE:

Monsieur Vital Gagnon.

3810

PAR M. VITAL GAGNON:

3815 Rebonsoir. Moi, ma question porte encore, je suis bien préoccupé par les impacts, au niveau environnemental puis au niveau global, et puis là des fois, peut-être que c'est connu, c'est peut-être simple, là, mais est-ce qu'on a le portrait global, ici, au point de vue environnemental, de Charlevoix.

PAR LA PRÉSIDENTE:

3820 Des impacts environnementaux?

PAR M. VITAL GAGNON:

Oui, des activités, pas agricoles, j'en conviens...

3825

PAR LA PRÉSIDENTE:

Pas forcément porcines, là?

PAR M. VITAL GAGNON:

3830

Porcines, agricoles et autres; parce qu'il y a beaucoup d'autres activités, là. L'agriculture représente quand même qu'une faible partie des activités ici, là.

3835 Quel impact ça l'a. Ça relève tu du ministère de l'Environnement ou ça relève des municipalités.

Exemple, par exemple si on établit un nouveau neuf (9) trous au golf par exemple de Baie-Saint-Paul, ça relève de vous autres, la question environnementale rattachée à l'implantation du golf.

3840

PAR LE COMMISSAIRE BEAUCHAMP:

Vous, vous cherchez un bilan, là, de toutes les activités humaines dans la région Charlevoix.

3845

PAR M. VITAL GAGNON:

Oui, pour savoir un peu où il faut travailler, là.

3850

PAR LE COMMISSAIRE BEAUCHAMP:

C'est un portrait global de développement durable de la région que vous voulez.

3855

PAR M. VITAL GAGNON:

Oui, mais en particulier, parce qu'il y a des activités, des nouvelles activités, du développement qui se fait, je devrais dire, dans le secteur agricole puis dans les autres secteurs. Et comme citoyen, bien, je me questionne, c'est qui qui a le plus d'impact, c'est tu un neuf (9) trous de golf ou c'est une porcherie, au niveau environnemental.

3860

PAR LE COMMISSAIRE BEAUCHAMP:

Ou une route.

3865

PAR M. VITAL GAGNON:

La dimension sur par exemple la rivière du Gouffre, par exemple; ça se passe là. D'un côté il y a la porcherie puis de l'autre bord il y a le golf. Lequel qui, tu sais, au point de vue portée environnementale, c'est quoi.

3870

Tu sais, on se préoccupe tu uniquement de la porcherie ou on se préoccupe aussi du golf l'autre bord.

PAR LA PRÉSIDENTE:

3875

En d'autres termes, la Direction régionale du ministère de l'Environnement, où sont, à son avis, les plus grands problèmes d'impacts, en termes d'impacts, sur la région.

PAR M. BOB VAN OYEN:

3880 Alors madame la Présidente, nous n'avons pas de bilan global, bilan de développement durable ou un bilan environnemental global de la région de Charlevoix.

 Cela étant dit, chaque fois, comme monsieur l'a soulevé, chaque fois qu'une nouvelle activité industrielle ou agricole ou municipale est mise en place, notamment un golf aussi est
3885 soumis à un certificat d'autorisation et donc, doit venir au ministère de l'Environnement où l'impact environnemental du projet en question est évalué selon les règles, les lois, les règlements, les politiques et les programmes qui sont en vigueur au ministère.

 Et si le projet en tant que tel répond aux normes environnementales établies par ces
3890 règlements, à ce moment-là le certificat d'autorisation est émis.

PAR LA PRÉSIDENTE:

 Mais vous n'avez pas de portrait global, vous l'avez dit. Vous évaluez ces activités-là,
3895 comment je pourrais dire, vous n'évaluez pas les effets cumulatifs de l'ensemble, de l'ajout par exemple d'une telle activité?

PAR M. BOB VAN OYEN:

3900 Non, madame la Présidente.

PAR LA PRÉSIDENTE:

 Vous allez évaluer les impacts de cette activité-là.
3905

PAR M. BOB VAN OYEN:

 Du projet en tant que tel.

3910 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

 D'accord.

PAR M. VITAL GAGNON:

3915 Par exemple au niveau de la fertilisation du golf, est-ce que vous faites un bilan, un bilan de fertilisation du golf versus la surface qu'il occupe, la quantité d'engrais qui est versée là.

3920

PAR M. BOB VAN OYEN:

3925 Madame la Présidente, dans le cas d'un golf, avant que ce soit autorisé, c'est un des
éléments qui est analysé, c'est-à-dire l'utilisation des fertilisants, l'utilisation des pesticides;
notamment l'utilisation de l'eau aussi parce qu'on sait que les golfs prennent beaucoup d'eau
pour l'irrigation, alors il faut aussi s'assurer que l'utilisation que le golf ferait de l'eau d'une nappe
phréatique ne vient pas nuire aux autres usages par exemple, ou s'il y a une prise d'eau potable
à ce niveau-là, etc.

3930

PAR LA PRÉSIDENTE:

C'est un certificat d'autorisation qu'obtient, en vertu de l'article 22 de la Loi sur la qualité
de l'environnement, c'est ça?

3935

PAR M. BOB VAN OYEN:

C'est bien ça, madame la Présidente, en vertu de l'article 22.

3940

PAR LA PRÉSIDENTE:

Monsieur Beauchamp.

PAR LE COMMISSAIRE BEAUCHAMP:

3945

Est-ce que vous demandez un plan de fertilisation de la part du propriétaire du golf?

PAR M. BOB VAN OYEN:

3950

Alors on me dit que le propriétaire ou le promoteur doit déposer les quantités, l'ensemble
des quantités de produits, notamment de pesticides, de fertilisants qu'il entend utiliser, selon les
surfaces occupées.

PAR LE COMMISSAIRE BEAUCHAMP:

3955

Est-ce que ces informations-là sont publiques?

PAR M. BOB VAN OYEN:

3960

Je ne penserais pas, je ne penserais pas. Elles sont au même niveau, il faudrait vérifier
mais d'après moi, elles sont au même niveau que les plans agroenvironnementaux de
fertilisation, donc ils sont protégés par la Loi d'accès à l'information, les articles concernant les
secrets industriels.

3965

PAR LE COMMISSAIRE BEAUCHAMP:

Merci.

3970 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

Vous avez une autre question, monsieur Gagnon?

PAR M. VITAL GAGNON:

3975

Bon, c'est au niveau un peu de comment initier un développement plus harmonieux, là; ça a été abordé un petit peu, je le sais pas, on parle souvent plus de délation, d'inspection, de contrôle, ça souvent, c'est pas trop bon pour le développement harmonieux ou l'entente entre les citoyens, que ce soit les citoyens qui sont agriculteurs et ceux qui travaillent – d'autres citoyens.

3980

Donc comment, est-ce qu'il y a des efforts qui sont mis, là, pour essayer de recréer une nouvelle dynamique; est-ce qu'il y a des mesures, il va y avoir des gens qui vont être engagés là-dessus, pour – comment, il doit y avoir un plan, il doit y avoir quelque chose, là, parce qu'il se passe quelque chose au Québec présentement, là.

3985

Est-ce qu'on va mettre des efforts, et puis la question, elle est pas plus à l'Environnement, elle est à vous aussi, pour essayer - c'est sûr que le débat, c'est un peu dans cette direction-là, mais moi, c'est mon autre question, là, plus générale.

3990 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

Votre question, est-ce qu'elle se contexte par rapport au développement futur ou si elle se contexte également par rapport à ce qui existe actuellement, ce qui est en place actuellement?

3995

PAR M. VITAL GAGNON:

Oui, mais qui est fait, tu sais, d'essayer – parce qu'on s'aperçoit, tout à l'heure, il y a un autre intervenant qui l'a mentionné, il y a beaucoup d' intervenants là-dedans, et puis ce qui amène que chacun un petit peu, tu sais, on garoche la balle à l'autre, là. Il y a personne qui veut l'attraper, il y a personne trop trop qui veut essayer de trouver des solutions pour que l'agriculture, que les gens soient heureux, qu'elle se développe de façon harmonieuse avec son environnement, et que ça le soit aussi pour d'autres activités.

4000

Qui qui va initier ça, là. Et puis rien que la question des odeurs, tu sais, c'est les municipalités. Le ministère de l'Environnement, ils l'ont refilée aux municipalités ou je sais pas comment ça s'est fait, tout ça, bien oui, mais c'est important, les odeurs. S'il dit, nous autres, tout ce qu'on "checke", c'est l'aspect apport d'éléments des lisiers, par exemple, bien moi, je trouve que c'est indissociable.

4005

4010 Et le fait que ce soit deux (2) entités bien distinctes qui gèrent, ça amène sûrement des problèmes.

PAR LA PRÉSIDENTE:

4015 Donc on pourrait essayer de voir quels sont les efforts qui sont mis dans la région pour essayer de rassembler tous les principaux acteurs et essayer de se concerter et de rendre plus harmonieuse l'interaction, les interactions entre les différentes activités.

Monsieur Van Oyen.

4020

PAR M. BOB VAN OYEN:

Oui, madame la Présidente, alors je vais peut-être parler des activités, en fait des actions qui ont déjà commencé.

4025

Bon, notamment, hier on a rapidement parlé du comité tripartite qui rassemble le MAPAQ, l'UPA et le ministère de l'Environnement, auquel on a greffé ou on a invité la Direction de la santé publique à se joindre aux travaux ou à une partie des travaux de ce groupe-là, plus aussi le Conseil régional en environnement qui serait invité à siéger là-dessus. Donc c'est une action.

4030

Une autre action, j'ai parlé à la Commission, je donnais des exemples de projets spécifiques où le ministère joue un rôle un peu de conciliation entre les producteurs qui voudraient mettre de l'avant un projet et les citoyens, c'est des choses qui ont été faites particulièrement de l'autre côté du fleuve, à Chaudière-Appalaches.

4035

Et évidemment, avec la nouvelle Politique de l'eau, il y a toute l'approche de gestion par bassin versant où les différents utilisateurs du bassin versant et des ressources sont autour de la même table pour gérer justement toute la cohabitation dans ces bassins-là.

4040

PAR LE COMMISSAIRE BEAUCHAMP:

J'aimerais là-dessus le commentaire des Affaires municipales, puisque la partie odeurs, ce sont les villes, les MRC, les municipalités et donc vous aussi, comment la concertation peut s'établir.

4045

PAR M. JEAN NADEAU:

Effectivement, madame la Présidente, la préoccupation de monsieur est extrêmement large et moi, je la rattacherais effectivement à la question de l'aménagement du territoire qui est une responsabilité des municipalités régionales de comtés.

4050

4055 Je pense qu'un des intervenants incontournables dans la question, c'est particulièrement la municipalité régionale de comté, et puis je pense que monsieur devrait sensibiliser la municipalité régionale de comté dans laquelle il habite à cette dimension-là, à ces préoccupations-là.

4060 Étant donné aussi qu'on est dans un secteur décrété réserve de la biosphère, est-ce que la municipalité régionale de comté a pas des préoccupations, a pas des enjeux qu'elle veut faire ressortir à l'égard de cette dimension-là.

Je pense que les préoccupations, en fait, pourraient lui être signifiées.

4065 Par ailleurs, peut-être un élément d'information pour revenir sur un commentaire fait par monsieur, monsieur dit que le ministère de l'Environnement a refilé la question des odeurs aux municipalités.

4070 Retournons dans le temps, en 1995, lors de l'entente qui a été convenue entre quatre (4) ministères, Environnement, Affaires municipales, Agriculture et Ressources naturelles, et puis des unions municipales et agricoles, à l'époque Union des municipalités régionales de comtés du Québec était présidée par madame Jacinthe Simard qui est une résidente de Charlevoix, alors c'est les municipalités qui ont demandé au gouvernement la gestion des odeurs. C'est la raison pour laquelle aujourd'hui, les municipalités assument cette responsabilité.

4075 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

Alors ça va, monsieur Gagnon?

4080 Alors je remercie les représentants des ministères et organismes de la région qui ont participé à ces trois (3) séances publiques ici à Saint-Hilarion.

Je remercie également les autres personnes qui nous suivent depuis le début de cette consultation publique.

4085 J'informe les citoyens de la région que la Commission va revenir dans la région, les dates restent à préciser mais nous reviendrons la prochaine fois pour recevoir vos mémoires, entendre vos préoccupations et votre opinion sur la production porcine au Québec; soyez attentifs, tout de suite après la période des Fêtes, nous annoncerons les dates, lieux et modalités de cette seconde partie de la consultation publique.

4090 Je vous rappelle également que la Commission se déplace demain à Alma, et elle tiendra trois (3) séances à Alma, et la semaine prochaine à Saint-Hyacinthe, pendant cinq (5) séances.

4095 Et nous ajournerons pour toute la période des Fêtes et nous reprendrons le 7 janvier, je crois, à Joliette.

Alors je souhaite à tous également une belle période des Fêtes et un bon début d'année 2003, et je vous dis à la prochaine, au revoir!

4100

4105

Je, soussignée, FLORENCE BÉLIVEAU, sténotypiste officielle, certifie sous mon serment d'office que le texte qui précède est la transcription fidèle et exacte de mes notes sténotypiques.

4110

FLORENCE BÉLIVEAU,
Sténotypiste officielle.